

RAPPORT UNIQUE
DU **GROUPE FOYER**
SUR SA SOLVABILITÉ ET
SA SITUATION FINANCIÈRE



Exercice 2017

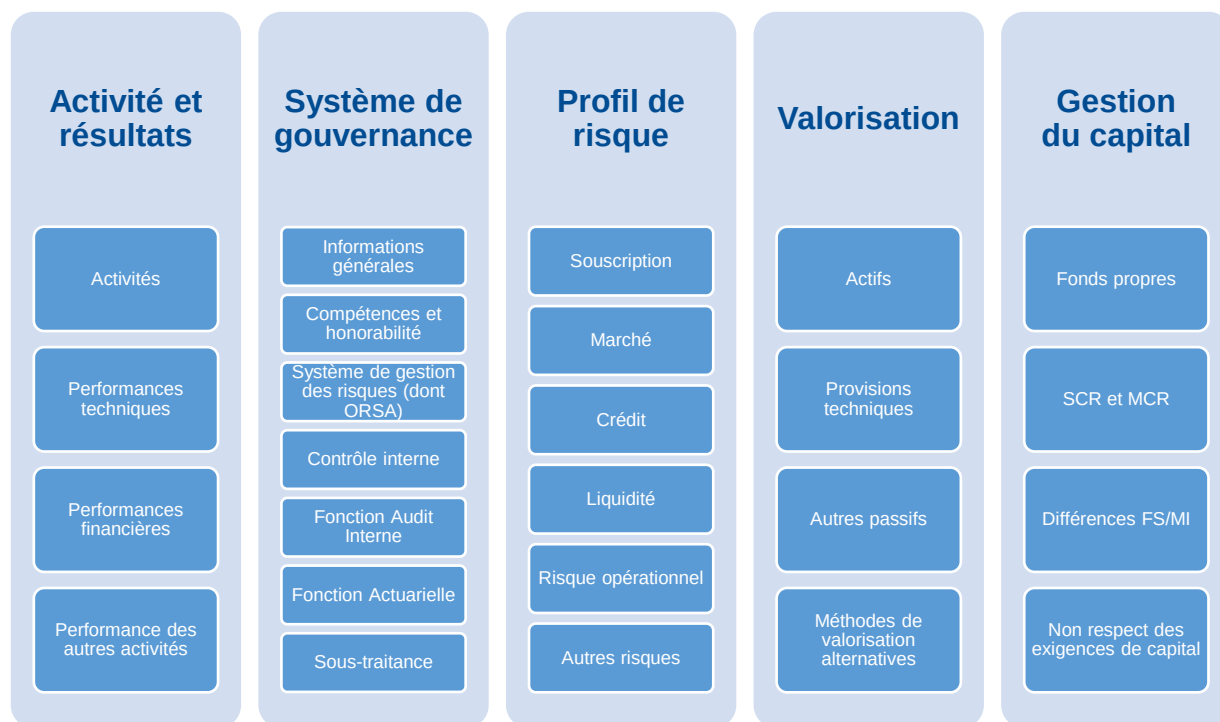
Sommaire

SOMMAIRE	2
INTRODUCTION	4
SYNTHESE	5
A. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS	7
A.1 ACTIVITES	7
A.1.1 Informations sur le Groupe	7
A.1.2 Autorité de surveillance	7
A.1.3 Auditeur externe	7
A.1.4 Détenteurs du capital	7
A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle	7
A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes	8
A.1.7 Opérations importantes ou autres événements	9
A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITES DE SOUSCRIPTION	10
A.2.1 Résultats de souscription à un niveau agrégé ainsi que par ligne d'activité importante et zone géographique importante	10
A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	17
A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs	17
A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres	20
A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations	20
A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITES	21
A.5 INFORMATIONS SUR LES OPERATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE	21
A.6 AUTRES INFORMATIONS	21
B. SYSTEME DE GOUVERNANCE	22
B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	22
B.1.1 Description du système de gouvernance	22
B.1.2 Informations sur tout accord intragroupe de sous-traitance significatif	23
B.1.3 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période	23
B.1.4 Politique et pratiques de rémunération	23
B.1.5 Informations sur les transactions importantes	24
B.2 EXIGENCES DE COMPETENCE ET D'HONORABILITE	25
B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences	25
B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein	25
B.3 SYSTEME DE GESTION DE RISQUES, Y COMPRIS L'EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	25
B.3.1 Système de gestion des risques	25
B.3.2 Intégration du système de gestion des risques	26
B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)	27
B.4 SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	28
B.4.1 Description du système de contrôle interne	28
B.4.2 Fonction de vérification de la conformité	29
B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE	29
B.5.1 Description de la fonction d'audit interne	29
B.5.2 Indépendance et objectivité	30
B.6 FONCTION ACTUARIELLE	30
B.6.1 Description de la fonction actuarielle	30
B.7 SOUS-TRAITANCE	31
B.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	31
B.9 ÉVALUATION DE L'ADEQUATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	31
C. PROFIL DE RISQUE	32
C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION	33
C.1.1 Risque de souscription en assurance Non-Vie	33
C.1.2 Risque de souscription en assurance Vie	34
C.1.3 Risque de souscription en assurance Santé	36
C.2 RISQUE DE MARCHE	38
C.2.1 Description des risques de marché	38
C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente »	42
C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché	42
C.3 RISQUE DE CREDIT	44
C.3.1 Description du risque de crédit	44
C.3.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit	45
C.4 RISQUE DE LIQUIDITE	46
C.4.1 Description du risque de liquidité	46
C.4.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité	46

C.4.3	Bénéfices attendus inclus dans les primes futures	46
C.5	RISQUE OPERATIONNEL	47
C.6	AUTRES RISQUES MATERIELS	47
C.7	AUTRES INFORMATIONS	48
D.	ÉVALUATION DES ELEMENTS DE SOLVABILITE	49
D.1	ACTIFS	49
D.1.1	Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées	49
D.1.2	Actifs consolidés	51
D.1.3	Actifs de Foyer Assurances	52
D.1.4	Actifs de Foyer-ARAG	53
D.1.5	Actifs de Foyer Santé	53
D.1.6	Actifs de Foyer Réassurance	54
D.1.7	Actifs de Foyer Vie	54
D.1.8	Actifs de Raiffeisen Vie	55
D.1.9	Actifs de WEALINS	55
D.2	PROVISIONS TECHNIQUES	56
D.2.1	Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe	56
D.2.2	Valorisation des Provisions techniques non-vie	57
D.2.3	Valorisation des Provisions techniques vie	58
D.2.4	Valorisation des Provisions techniques Santé	59
D.2.5	Marge de risque	60
D.2.6	Niveau d'incertitude des provisions techniques	60
D.2.7	Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers	60
D.2.8	Ajustement égalisateur ("matching adjustment")	60
D.2.9	Correction pour volatilité ("volatility adjustment")	61
D.2.10	Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire	61
D.2.11	Déduction transitoire	61
D.2.12	Montants recouvrables en réassurance	61
D.3	AUTRES DETTES	62
D.3.1	Informations sur les méthodes de valorisation	62
D.3.2	Autres dettes au niveau des comptes consolidés	62
D.3.3	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances	63
D.3.4	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG	63
D.3.5	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Santé	63
D.3.6	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Réassurance	64
D.3.7	Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie	64
D.3.8	Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie	64
D.3.9	Autres dettes au niveau des comptes de WEALINS	65
D.4	AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	65
E.	GESTION DU CAPITAL	66
E.1	FONDS PROPRES	66
E.1.1	Objectifs, politiques et Processus de gestion des fonds propres	66
E.1.2	Évaluation et classification des Fonds Propres	67
E.1.3	Différences avec les états financiers	69
E.1.4	Mesures transitoires	70
E.1.5	Méthode de calcul au niveau du Groupe	70
E.1.6	Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres	70
E.1.7	Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période	70
E.2	CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET CAPITAL MINIMUM REQUIS	72
E.2.1	Capital de Solvabilité requis (SCR)	72
E.2.2	Minimum de capital requis (MCR)	74
E.3	DECLARATION RELATIVE A L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDE SUR LA DUREE POUR LE CALCUL DU SCR	75
E.4	DIFFERENCES ENTRE MODELE STANDARD ET MODELE INTERNE	75
E.5	MANQUEMENTS A L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE A L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	75
E.6	AUTRES INFORMATIONS	75
ANNEXES – QRT PUBLICS		76

Introduction

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (« SFCR ») décrit l'activité du Groupe Foyer et de ses filiales assurantielles, leur système de gouvernance, leur profil de risque en donnant également des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital. La structure du présent rapport découle de la réglementation prudentielle, notamment de l'annexe XX du règlement délégué (UE) n°2015/35 et peut être schématisée comme suit :



Le rapport unique traite les informations sur la solvabilité et la situation financière du Groupe Foyer consolidé, ainsi que celles

- des entités non-vie : Foyer Assurances S.A., Foyer-ARAG S.A. et Foyer Santé S.A. ;
- des entités vie : Foyer Vie S.A., Raiffeisen-Vie S.A. et WEALINS S.A. ;
- de l'entreprise de réassurance Foyer Réassurance S.A.

Les informations du présent rapport présentent la situation à fin décembre 2017.

Les expressions « Groupe Foyer », le « Groupe » et/ou « FOYER » se rapportent à Foyer S.A. ainsi que ses filiales consolidées directes et indirectes.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en milliers d'euros (k€).

Synthèse

Activité et résultats

Foyer S.A. est la holding de tête du Groupe Foyer, groupe d'assurance et de gestion patrimoniale, acteur financier de premier plan au Luxembourg, tout en opérant au-delà des frontières du Grand-Duché. Depuis sa création en 1922, le Groupe a conservé son ancrage local et son actionnariat familial, synonymes d'indépendance et de solidité financière.

En 2017, Foyer S.A. a procédé à la fusion entre Foyer International S.A et IWI International Wealth Insurer S.A. donnant ainsi naissance à WEALINS S.A.

Le Groupe a clôturé l'exercice 2017 sur un résultat consolidé de € 92,40 millions. Abstraction faite de la plus-value réalisée suite à la vente de Foyer Re en 2016, le résultat consolidé du Groupe affiche encore une progression de 14,4% par rapport à 2016.

Quant au chiffre d'affaires, les primes acquises brutes passent de € 1 478,90 millions en 2015 à € 2 141,50 millions en 2017, soit une progression de 44,8%.

Les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent en 2017 à € 457,64 millions. Hors fronting de captives de réassurance, les primes acquises brutes progressent de 6,3% grâce à la dynamique sur les marchés luxembourgeois et belge. La forte progression (132,2%) des activités de fronting en 2017 trouve son origine dans la souscription d'un nouveau contrat important fin 2016.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Auto affichent une hausse de 5,4%, contre 5,6% en 2016. L'évolution de notre portefeuille reste plus dynamique que celle du parc automobile national. En assurance Non-Auto, les primes acquises brutes augmentent de 4,3%, à comparer à une progression de 3,9% en 2016.

La branche assurance maladie poursuit son évolution très dynamique, avec un chiffre d'affaires en hausse de 12,2% sur le marché local et de 37,8% dans les activités en libre prestation de services.

Sur le marché belge, les primes acquises brutes en assurance Non-Vie enregistrent une progression de 14,5% par rapport à l'année 2016, et ce dans un environnement concurrentiel tendu.

En assurance Vie, le chiffre d'affaires sur le marché luxembourgeois progresse de 11,5%, en grande partie grâce à la dynamique générée suite à la réforme de l'article 111bis LIR.

Nos activités d'assurance vie en libre prestation de services ont, quant à elles, généré un chiffre d'affaires de € 1 495,31 millions, en hausse de 60,8% par rapport à 2016, grâce à une évolution positive, notamment sur les marchés français, belge et scandinave.

Système de gouvernance

Le Groupe s'est doté d'un système de gouvernance adapté à sa structure, à la nature de ses activités ainsi qu'à son profil de risque. Ce système est décrit dans la Charte de gouvernance publiée sur le site internet¹ du Groupe.

Sa politique de gestion des risques se base sur un dispositif global de contrôle interne et de suivi des risques conçu pour permettre aux instances dirigeantes d'être informées de manière régulière et dans les meilleurs délais sur les risques majeurs et de disposer des informations et outils nécessaires à l'analyse et la gestion adéquate de ces risques. S'appuyant sur une organisation en trois lignes de défense et sur les quatre fonctions clés (gestion des risques, conformité, audit interne et actuariat) définies par la réglementation prudentielle, ce dispositif est conçu pour assurer que les risques auxquels le Groupe Foyer et les entités qui le composent sont exposés à travers leurs diverses activités sont identifiés, évalués et contrôlés d'une manière adéquate.

Les filiales assurantielles du Groupe s'inscrivent dans le cadre global de gouvernance du Groupe. Ses organes de pilotage ont donc la responsabilité de décliner et de mettre en œuvre au niveau des filiales les politiques définies au niveau du Groupe.

Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe Foyer et ses différentes entités assurantielles sont exposés à travers leurs diverses activités. Ces risques sont regroupés par nature : risque de souscription, risque de marché, risque de défaut, risque de liquidité, risque opérationnel et autres risques. Ce rapport présente différentes informations sur ces risques et leurs impacts. Il intègre également certains tests et études de sensibilité.

Ces risques sont régulièrement évalués au travers du processus ORSA qui envisage également leurs évolutions sur l'horizon du plan d'entreprise du Groupe et de ses filiales.

¹ www.foyer.lu

Évaluation des éléments de solvabilité

Le bilan établi suivant les normes Solvabilité II présente la situation du Groupe et de ses entités assurantielles arrêtée au 31 décembre 2017. Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux exigences de la réglementation prudentielle, notamment en ce qui concerne la valorisation des actifs financiers, ainsi que les best estimate des provisions techniques et la marge de risque.

Gestion du capital

Au-delà du respect des exigences de fonds propres réglementaires, le Groupe vise à maintenir le ratio de solvabilité au-dessus des seuils-cible qu'il s'est fixés dans l'appétence au risque déclinée au niveau du Groupe et de ses entités assurantielles.

Avec des fonds propres éligibles qui atteignent € 1.251,98 millions, le Groupe Foyer affiche un ratio de solvabilité de 241,5%, le capital de solvabilité requis (SCR) s'élevant quant à lui à € 518,46 millions.

Les fonds propres sont composés d'éléments de niveau 1 sans restriction, soit de la meilleure qualité, à concurrence de 99,76%. Pour précision, le solde de 0,24% résulte de l'emprunt subordonné de Raiffeisen Vie qui est classé en niveau 1 avec restriction.

Quant au minimum de capital requis (MCR), il s'élève à € 187,51 millions et il est couvert à 642,2% par des fonds propres éligibles de € 1.204,20 millions. Pour précision, les fonds propres d'autres secteurs financiers (€ 47,78 millions) pris en compte dans les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR ne sont pas éligibles pour couvrir le MCR.

Le Groupe Foyer et ses filiales assurantielles calculent leurs capitaux de solvabilité requis selon la formule standard telle que déterminée dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II. Il n'est pas fait usage des mesures transitoires autorisées par cette réglementation. La correction pour volatilité est appliquée à la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par le régulateur européen ; l'impact de cette correction reste tout à fait marginal : sans cette correction, le ratio de solvabilité serait de 240,1%, au lieu du ratio de 241,5% calculé avec la correction.

Ces éléments sont le gage que le Groupe dispose de fonds propres qui lui permettent de mener à bien son activité, de soutenir son développement et d'assurer sa pérennité.

A. Description de l'activité et des résultats

A.1 ACTIVITÉS

A.1.1 Informations sur le Groupe

Foyer S.A. a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A (R.C.S. Luxembourg B 67 199). L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2005 a décidé de modifier la dénomination de la société en Foyer S.A.

Le siège social de la société est établi à Leudelange. La société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

La société est la holding maison-mère du Groupe Foyer.

A.1.2 Autorité de surveillance

Les activités de l'ensemble des filiales assurantielles sont soumises au contrôle prudentiel du :

Commissariat aux Assurances
7, boulevard Joseph II
L - 1840 Luxembourg
GD de Luxembourg
Téléphone : (+352) 22 69 11 - 1
Email : caa@caa.lu

A.1.3 Auditeur externe

Les comptes sociaux consolidés de Foyer S.A. et les comptes sociaux de ses filiales sont audités par :

Deloitte
560, rue de Neudorf
L-2220 Luxembourg

A.1.4 Détenteurs du capital

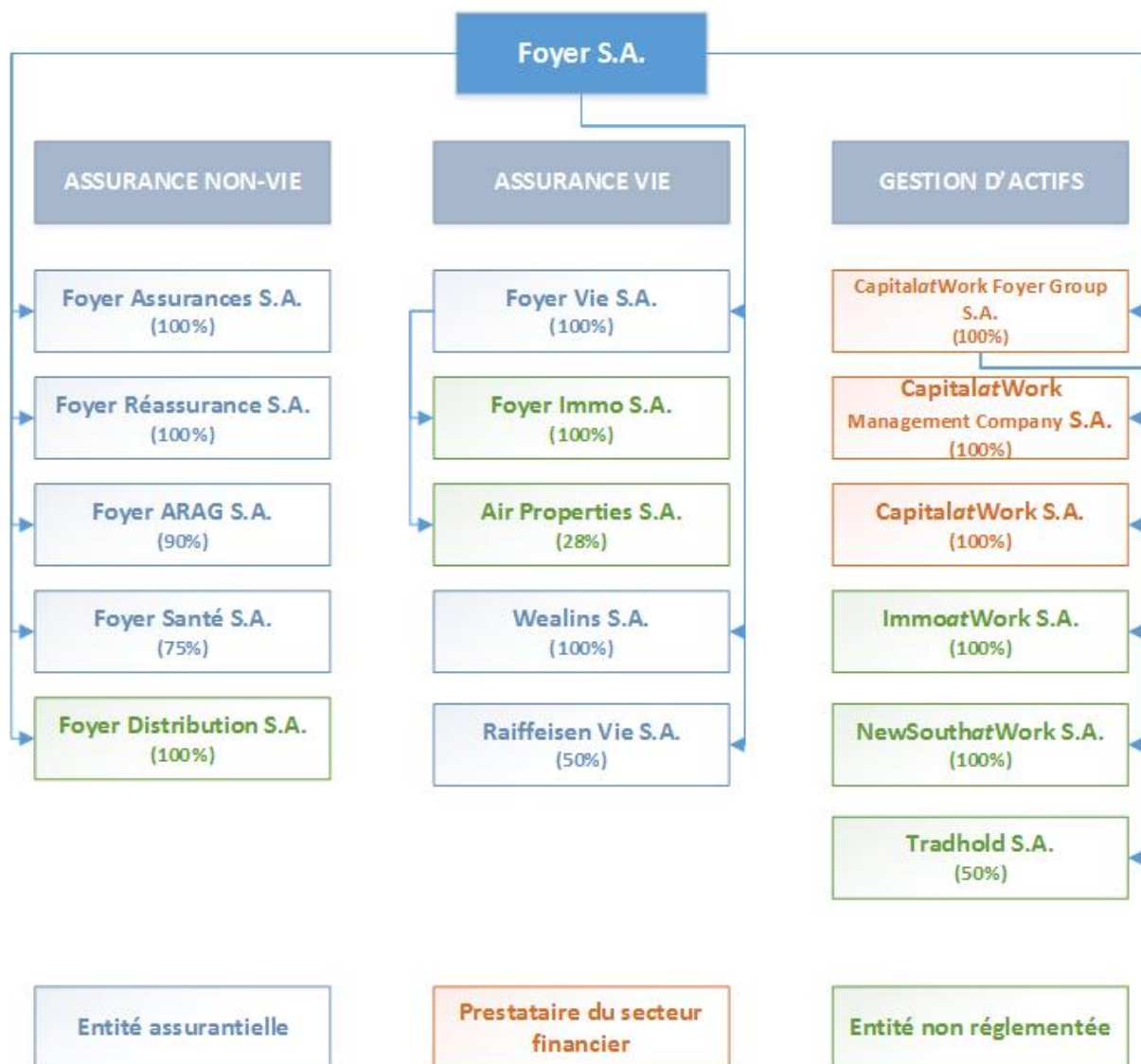
La structure de l'actionariat de Foyer S.A. au 31 décembre 2017 se présente comme suit :

Foyer Finance S.A.	57,57%
Luxempart	27,94%
Public et Institutions	1,62%
Foyer S.A.	12,86%
Total	100,00%

A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle

Avec les sociétés affiliées, Foyer forme un groupe qui est actif principalement dans les assurances et la gestion financière (« le Groupe »).

Foyer S.A. est la société-mère du Groupe Foyer. Le périmètre du Groupe comprend les sociétés suivantes :



Au 31 décembre 2017, le Groupe employait 687 personnes au Luxembourg et 59 dans le reste de l'Europe.

Foyer S.A. ne dispose d'aucune succursale, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger.

Néanmoins, elle détient des sociétés filiales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, dont certaines disposent de succursales à l'étranger.

A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes

Le groupe Foyer exerce les métiers d'assurance, de prévoyance et de valorisation patrimoniale.

Ces métiers sont exercés à travers cinq business lines :

- l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg (Non-Vie, Vie et Santé),
- l'assurance Non-Vie dans le Sud de la Belgique,
- l'assurance Santé pour expatriés,
- l'assurance Vie en libre prestation de services au sein de l'Union Européenne, ainsi que sur certains marchés ciblés
- la gestion et la structuration patrimoniales au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans le domaine des assurances, le Groupe souscrit principalement en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne ainsi que sur certains marchés ciblés via sa filiale WEALINS S.A. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services dans le Sud de la Belgique via ses filiales Foyer Assurances S.A. et Foyer-ARAG S.A. et dans le domaine des expatriés dans le monde entier via Foyer Santé S.A.

Dans la gestion financière, le Groupe opère via ses filiales CapitalatWork au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas, en gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers, ainsi qu'en intermédiation financière.

A.1.7 Opérations importantes ou autres événements

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe Foyer a réalisé les opérations importantes suivantes :

- Transfert du portefeuille « retail » de IWI International Wealth Insurer S.A. à Foyer Vie S.A.
- Fusion du 22 août 2017 entre Foyer International S.A et IWI International Wealth Insurer S.A.

Bien que Foyer S.A. ne fût pas acteur de ce projet, il convient de mentionner une opération d'échange d'actions entre ses deux plus importants actionnaires. Le 20 décembre 2017, Foyer Finance a vendu 1.962.726 actions Foyer S.A. à Luxempart et Luxempart a vendu 73.689 actions Foyer Finance à Foyer Finance. Comme les deux créances ont été compensées, il s'agissait économiquement d'un échange d'actions. Cette opération implique que la participation de Foyer Finance dans Foyer S.A. a diminuée (de 79,39% à 57,57% en capital et de 91,11% à 66,07% en droits de vote) et la participation de Luxempart a augmentée (de 6,12% à 27,94% en capital et de 7,02% à 32,06% en droits de vote).

A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION

A.2.1 Résultats de souscription à un niveau agrégé ainsi que par ligne d'activité importante et zone géographique importante

A.2.1.1 Résultat des activités de souscription consolidées

Le chiffre d'affaires, comptabilisé selon les principes luxembourgeois, passe de € 1 478,90 millions de primes acquises brutes en 2016 à € 2 141,50 millions en 2017, soit une progression de 44,8%.

A.2.1.1.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

Le secteur des **activités d'assurance Non-Vie** du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer-ARAG, Foyer Santé et Foyer Réassurance.

En 2017, les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 457,64 millions. Les primes hors fronting de captives de réassurance progressent grâce à la dynamique sur les marchés luxembourgeois et belge. Hormis les activités de réassurance sur captives, les primes acquises brutes progressent de 6,3%. La forte progression (132,2%) des activités de fronting en 2017 trouve son origine dans la souscription d'un nouveau contrat important fin 2016 mais n'impactant que très partiellement les primes acquises de 2016 en raison de l'émission de la prime en fin d'année. Les primes émises brutes des activités de fronting restent par contre stables par rapport à l'année précédente.

Pour l'année 2017, la charge des sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie, brute de réassurance, augmente de 17,7%. Si l'on ne tient pas compte de la sinistralité sur les affaires captives, la charge des prestations d'assurance Non-Vie augmente de 16,5%.

Pour l'activité d'assurance Non-Vie, la ventilation des principaux résultats entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2017	2016	2017	2016
Primes brutes émises	468 502	447 171	-	-
Primes brutes acquises	457 641	380 185	-	-
Charge des sinistres brute	-222 694	-188 948	-28	-33
Frais d'exploitation bruts	-98 650	-88 600	-6	-7
Solde de réassurance	-92 470	-49 692	23	28

Le Groupe ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

Les **activités d'assurance Vie** sont regroupées dans les sociétés WEALINS (issue de la fusion entre Foyer International et IWI), Foyer Vie et la société Raiffeisen Vie.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Vie s'élèvent à € 188,55 millions en 2017, en hausse de 11,5% par rapport à l'année 2016. Cette augmentation s'explique en grande partie par l'augmentation des primes générées suite à la réforme de l'article 111bis LIR.

Les primes collectées en libre prestation de services atteignent € 1 495,31 millions, en progression de 60,8% par rapport à 2016, grâce à une évolution positive, notamment sur les marchés français, belge et scandinave.

L'activité d'assurance vie est exercée uniquement en assurance directe. Les primes peuvent être ventilées de plusieurs manières :

k€	Assurance directe	
	2017	2016
Primes individuelles	1 628 835	1 062 465
Primes au titre de contrats de groupe	56 694	35 802
Primes périodiques	116 898	95 072
Primes uniques	1 568 631	1 003 195
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	28 508	23 079
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	133 002	141 944
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	1 524 018	933 244
Solde de réassurance	-1 221	-1 904

A.2.1.1.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Les primes brutes émises en assurance non-vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2017	2016
Captives (non ventilées)	100 649	102 198
Luxembourg (hors captives)	341 385	322 693
Belgique	21 889	19 112
Autres pays membres de l'UE	3 566	2 712
Pays hors de l'UE	1 012	457
Total	468 502	447 171

Les primes brutes émises en assurance vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2017	2016
Luxembourg	255 972	214 645
Autres pays membres de l'UE	1 319 118	684 735
Pays hors de l'UE	110 439	198 887
Total	1 685 529	1 098 266

A.2.1.1.3 Résultat des autres activités consolidées

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés CapitalatWork Foyer Group et Foyer S.A.. Les commissions de gestion d'actifs sont perçues par le groupe CapitalatWork dans des pays de l'OCDE.

La société holding perçoit des revenus financiers et ne réalise pas de chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2017, CapitalatWork Foyer Group gère des actifs pour un total de € 7 448,49 millions, ce qui représente une progression de 16,5% depuis le 31 décembre 2016. La contribution au résultat consolidé de CapitalatWork Foyer Group s'élève à € 14,00 millions en 2017, en hausse de 46,2% par rapport à 2016.

La contribution de la société mère au bénéfice consolidé a fortement diminué en 2017. Ce recul s'explique essentiellement par la plus-value exceptionnelle réalisée en 2016 sur la vente de Foyer Re.

La contribution au résultat consolidé de l'activité « Gestion d'actifs » passe ainsi de € 118,81 millions en 2016 à € 17,61 millions en 2017, en baisse de 85,2%.

A.2.1.2 Résultat des activités de souscription de Foyer Assurances

Les primes émises en assurance directe s'élèvent en 2017 à € 426,9 millions, ce qui constitue une croissance de 4,0% par rapport à 2016. Sur le marché domestique et hors captives, les primes émises ont progressé de 5,3% par rapport à l'exercice précédent. Sur ce même marché, les primes acquises ont progressé de 4,9% par rapport à l'exercice précédent.

Les primes acquises en auto progressent de 5,3% pour s'établir à € 180,0 millions. En non-auto, les primes acquises augmentent de 4,3% par rapport à l'année précédente.

En Belgique, les primes acquises en auto et habitation augmentent de 14,2% malgré un marché saturé et concurrentiel et cela grâce à la compétitivité de notre offre et à l'extension progressive de notre réseau de distribution.

Les primes acquises des captives progressent de 132,2% par rapport à l'exercice précédent qui profitait d'un nouveau contrat important mais n'impactant que très partiellement les primes acquises de 2016 en raison de l'émission de la prime en fin d'année.

La charge sinistres nette de réassurance s'élève à € 168,3 millions en progression de 24,8% par rapport à 2016.

A.2.1.2.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2017	2016	2017	2016
Primes brutes émises	426 911	410 589	-	-
Primes brutes acquises	416 688	344 013	-	-
Charges des sinistres brutes	-198 783	-168 291	-28	-33
Frais d'exploitation bruts	-89 350	-80 246	-6	-7
Solde de réassurance	-106 017	-67 706	23	28

Foyer Assurances ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

La ventilation pour les principaux groupes de branches à l'intérieur de l'assurance directe peut être présentée comme suit :

k€	Incendie et autres dommages aux biens	Automobile Responsabilité civile	Automobile Autres branches	Responsabilité civile
Primes brutes émises	173 167	68 826	123 971	31 224
Primes brutes acquises	169 502	67 457	120 321	30 555
Charges des sinistres brutes	-54 848	-44 295	-75 303	-15 378
Frais d'exploitation bruts	-25 913	-15 998	-33 000	-7 930
Solde de réassurance	-84 253	-2 736	-2 830	-8 235

A.2.1.2.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 426 911 (2016 : k€ 410 589) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2017	2016
Luxembourg	332 316	322 029
Autres pays membres de l'EEE	94 595	88 560

A.2.1.3 Résultat des activités de souscription de Foyer-ARAG

Les primes émises en assurance directe s'élèvent en 2017 à € 12,4 millions, ce qui constitue une croissance de 8,2% par rapport à 2016. Les primes acquises progressent de 6,6% pour s'établir à € 11,9 millions.

La charge sinistres nette de réassurance s'élève à € 6,0 millions en progression de 18,3% par rapport à 2016.

A.2.1.3.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2017	2016
Primes brutes émises	12 388	11 454
Primes brutes acquises	11 929	11 185
Charges des sinistres brutes	-2 570	-5 077
Frais d'exploitation bruts	-2 261	-2 261
Solde de réassurance	-131	-

L'activité d'assurance directe s'exerce entièrement dans la branche « Protection juridique ».

Foyer-ARAG n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

A.2.1.3.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 12 388 (2016 : k€ 11 454) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2017	2016
Luxembourg	11 531	10 842
Belgique	857	612

A.2.1.4 Résultat des activités de souscription de Foyer Santé

Les primes émises en assurance directe s'élèvent en 2017 à € 29,2 millions, ce qui constitue une croissance de 16,2% par rapport à 2016. Les primes acquises progressent de 16,1% pour s'établir à € 29,0 millions.

La charge sinistres nette de réassurance s'élève à € 17,4 millions en progression de 17,0% par rapport à 2016.

A.2.1.4.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2017	2016
Primes brutes émises	29 203	25 128
Primes brutes acquises	29 024	24 987
Charges des sinistres brutes	-17 730	-15 237
Frais d'exploitation bruts	-6 128	-5 425
Solde de réassurance	-257	-208

Les résultats de l'activité d'assurance Non-Vie ont été réalisés exclusivement dans les branches « Accident » et « Maladie ».

Foyer Santé n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

A.2.1.4.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises, soit k€ 29 203 (2016 : k€ 25 128) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2017	2016
Luxembourg	24 687	21 960
Autres pays membres de l'EEE	3 504	2 712
Autres pays	1 012	456

A.2.1.5 Résultat des activités de souscription de Foyer Réassurance

Le montant total des primes brutes émises de k€ 34 315 (2016 : k€ 11 169) est relatif à des contrats d'assurance Non-Vie.

k€	Assurance directe	
	2017	2016
Primes brutes émises	34 315	11 169
Primes brutes acquises	34 315	11 169
Charges des sinistres brutes	-15 375	-7 533
Frais d'exploitation bruts	-4 848	-1 591
Solde de réassurance	-	-

Foyer Réassurance n'a pas d'activité de rétrocession en réassurance. L'ensemble des primes sont émises au Luxembourg.

A.2.1.6 Résultat des activités de souscription de Foyer Vie

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 s'élève à € 181,47 millions, ce qui constitue une croissance de 13,7% par rapport à l'exercice précédent.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,61 million.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche un bénéfice de € 30,70 millions, contre € 28,30 millions en 2016.

A.2.1.6.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2017	2016
Primes individuelles	124 778	123 750
Primes au titre de contrats de groupe	56 694	35 802
Primes périodiques	112 601	91 268
Primes uniques	68 871	68 284
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	19 869	16 501
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	133 901	135 368
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	27 702	7 682
Solde de réassurance	-372	-1 530

Foyer Vie n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

A.2.1.6.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 181 472 (2016 : k€ 159 552) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2017	2016
Luxembourg	165 322	150 423
Belgique	6 845	4 382
France	7 328	3 854
Allemagne	1 976	892
Pays-Bas	1	-

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

A.2.1.7 Résultat des activités de souscription de Raiffeisen Vie

Le chiffre d'affaires s'élève à € 17,50 millions, ce qui constitue une diminution de 3,7% par rapport à l'exercice précédent.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,61 million.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche en 2017 un bénéfice de € 3,85 millions, contre € 4,63 millions en 2016.

A.2.1.7.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2017	2016
Primes individuelles	17 499	18 168
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	7 758	6 405
Primes uniques	9 741	11 763
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	8 097	7 381
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	7 352	8 818
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	2 050	1 969
Solde de réassurance	-808	-473

Toutes les primes émises sont émises au titre de contrats individuels, Raiffeisen Vie ne souscrivant pas de contrats d'assurance de groupe.

Par ailleurs, Raiffeisen Vie n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

A.2.1.7.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 17 499 (2016 : k€ 18 168) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2017	2016
Luxembourg	17 057	17 827
Autres pays membres de l'UE	442	341

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

A.2.1.8 Résultat des activités de souscription de WEALINS

Pour rappel, WEALINS résulte de la fusion par absorption de IWI International Wealth Insurer par Foyer International intervenue le 22 août 2017 (avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017). Les chiffres présentés par la suite pour 2016 correspondent dès lors uniquement à ceux de Foyer International.

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2017 s'élève à € 1 495 millions en hausse de 100,8% par rapport à 2016.

Les prestations (rachats partiels et totaux, décès, ...) s'élèvent à € 615,3 millions en 2017 contre € 319,0 millions en 2016 (+93,0%).

A.2.1.8.1 Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2017	2016
Primes individuelles	1 495 307	744 651
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	418	343
Primes uniques	1 494 889	744 308
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	3	-
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	15	-
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	1 495 289	744 651
Solde de réassurance	-445	15

WEALINS ne souscrit pas d'affaires Groupe et pour la quasi-totalité des primes souscrites, le risque de placement est supporté par les souscripteurs. La quasi-totalité des primes sont des primes uniques (99,9%).

A.2.1.8.2 Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 1 495 307 (2016 : k€ 744 651) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2017	2016
Luxembourg	81 950	33 618
Autres pays membres de l'EEE	1 302 918	515 057
Autres pays	110 439	195 976

A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les comptes annuels consolidés sont établis en évaluant à la juste valeur certains instruments financiers (titres de placement et instruments dérivés), à la différence des comptes annuels de Foyer S.A. et de ses filiales qui présentent seulement des corrections de valeur en situation de moins-value latente. Cette option d'évaluation à la juste valeur donne une image plus fidèle des performances et de la solvabilité du Groupe, et constitue une étape intermédiaire dans l'approche prudentielle développée au niveau européen pour la surveillance des groupes d'assurance.

A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs

A.3.1.1 Comptes consolidés de Foyer S.A.

Le tableau ci-dessous présente les produits et charges reconnus par le résultat et relatifs :

- aux placements, y compris aux terrains et constructions, aux prêts et dépôts,
- aux placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux,
- aux dépôts, à la trésorerie et aux autres dettes envers les établissements de crédit,
- aux actions propres.

La variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans la réserve de réévaluation des titres. Au cours de l'exercice 2017, cette variation présente une charge de € 59 425,6 milliers (2016 : une charge de € 25 271,9 milliers) avant impôts différés.

Résultats financiers sous LuxGAAP FVO (en k€)	31.12.2017	31.12.2016	Var. 2017/2016	Var. %
Plus et moins-values sur titres	25 803,6	142 116,2	-116 312,6	-81,8%
Revenus sur titres et autres actifs	91 955,4	81 940,5	10 014,9	12,2%
Charges financières	-21 209,2	-19 177,3	-2 031,9	10,6%
Total sur placements	96 549,8	204 879,4	-108 329,6	52,9%
Rappel du résultat sur contrats en unités de compte	282 529,6	245 685,3	36 844,3	15,0%
Résultat financier total	379 079,4	450 564,7	-71 485,3	-15,9%

Les commissions de gestion prélevées au sein du Groupe par CapitalatWork Foyer Group S.A. sont éliminées des postes « charges des placements ». Réciproquement, les commissions rétrocédées par CapitalatWork aux sociétés d'assurance vie sont éliminées du poste « produits des autres placements ». Ces opérations réciproques entre les secteurs d'activité du Groupe n'ont pas d'incidence sur le résultat consolidé. Elles sont éliminées en contrepartie de postes dédiés dont la somme est donc nulle. Ces postes sont présentés dans les charges des placements pour les sociétés d'assurance et dans les frais d'exploitation nets pour les autres activités.

A.3.1.2 Informations concernant Foyer Assurances S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2017	2016
Produits provenant de terrains et constructions	24	24
Produits provenant d'autres placements	21 591	24 908
Reprise corrections de valeur sur placements	1 867	3 028
Profits provenant de la réalisation de placements	11 454	12 202
Total des produits des placements	39 936	40 162
Charges de gestion de placement	-7 337	-5 614
Dotations moins-values non réalisées	-294	-277
Pertes provenant de la réalisation de placements	-990	-2 150
Total des charges des placements	-8 621	-8 041
Résultat net des placements	26 315	32 121

A.3.1.3 Informations concernant Foyer-ARAG S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2017	2016
Produits provenant d'autres placements	771	794
Reprise corrections de valeur sur placements	54	91
Profits provenant de la réalisation de placements	291	237
Total des produits des placements	1 116	1 122
Charges de gestion de placement	-181	-190
Dotations moins-values non réalisées	-11	-54
Pertes provenant de la réalisation de placements	-32	-16
Total des charges des placements	-224	-260
Résultat net des placements	892	862

A.3.1.4 Informations concernant Foyer Santé S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2017	2016
Produits provenant d'autres placements	1 156	848
Reprise corrections de valeur sur placements	33	347
Profits provenant de la réalisation de placements	185	59
Total des produits des placements	1 374	1 254
Charges de gestion de placement	-393	-3 320
Dotations moins-values non réalisées	-15	-21
Pertes provenant de la réalisation de placements	-26	-44
Total des charges des placements	-434	-397
Résultat net des placements	940	857

A.3.1.5 Informations concernant Foyer Réassurance S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2017	2016
Produits provenant d'autres placements	318	90
Reprise corrections de valeur sur placements	32	-
Total des produits des placements	350	90
Charges de gestion de placement	-158	-80
Dotations moins-values non réalisées	-14	-31
Pertes provenant de la réalisation de placements	1	-
Total des charges des placements	-173	-111
Résultat net des placements	177	-21

A.3.1.6 Informations concernant Foyer Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2017	2016
Produits provenant de terrains et constructions	5	5
Produits des entreprises liées	260	93
Produits des participations	537	377
Produits provenant d'autres placements	48 829	52 451
Reprise corrections de valeur sur placements	5 089	6 297
Profits provenant de la réalisation de placements	25 961	24 467
Total des produits des placements	80 681	83 690
Plus-values non réalisées s/placements UC	5 611	3 580
Charges de gestion de placement	-19 053	-8 604
Dotations moins-values non réalisées	-2 312	-4 834
Pertes provenant de la réalisation de placements	-3 471	-5 493
Total des charges des placements	-24 836	-18 931
Moins-values non réalisées s/placements UC	-1 850	-918
Résultat net des placements	59 606	67 421

A.3.1.7 Informations concernant Raiffeisen Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2017	2016
Produits provenant d'autres placements	4 050	4 068
Reprise corrections de valeur sur placements	523	834
Profits provenant de la réalisation de placements	1 212	1 752
Total des produits des placements	5 785	6 653
Plus-values non réalisées s/placements UC	42	3
Charges de gestion de placement	-1 217	-1 108
Dotations moins-values non réalisées	-39	-410
Pertes provenant de la réalisation de placements	-81	-88
Total des charges des placements	-1 337	-1 606
Moins-values non réalisées s/placements UC	-43	-
Résultat net des placements	4 447	5 050

A.3.1.8 Informations concernant WEALINS S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2017	2016
Produits provenant de terrains et constructions	160	-
Produits provenant d'autres placements	19 620	1 672
Reprise corrections de valeur sur placements	3 062	109
Profits provenant de la réalisation de placements	9 113	586
Total des produits des placements	31 955	2 367
Plus-values non réalisées s/placements UC	464 281	229 122
Charges de gestion de placement	-6 328	-1 782
Dotations moins-values non réalisées	-1 820	-170
Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 439	-26
Total des charges des placements	-9 587	-1 978
Moins-values non réalisées s/placements UC	-185 511	-19 934
Résultat net des placements	22 368	389

A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres

Les plus- ou moins-values latentes sur investissements du Groupe comptabilisées directement en fonds propres sont les suivantes pour les comptes consolidés de Foyer S.A. :

k€	Actions	Obligations	31.12.2017
Plus- et moins-values latentes	144 139	130 958	275 097
Impôts différés	-37 429	-34 418	-71 847
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	106 710	96 540	203 250
dont part du Groupe	106 319	96 001	202 319
dont part des intérêts minoritaires	391	539	931

k€	Actions	Obligations	31.12.2016
Plus- et moins-values latentes	103 393	112 279	215 671
Impôts différés	-27 727	-31 247	-58 974
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	75 666	81 031	156 697
dont part du Groupe	75 418	80 712	156 131
dont part des intérêts minoritaires	247	319	566

La réserve de réévaluation des titres renseigne la variation des plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente. Les plus- ou moins-values latentes sur les titres détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes.

Les plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont diminuées des impôts différés qui deviendront exigibles en cas de vente de ces titres. Les plus- ou moins-values réalisées lors de la vente sont alors recyclées par le compte de profits et pertes.

Les filiales de Foyer S.A. établissant leur compte en LuxGAAP, il n'y a pas de profits et pertes générés par les investissements comptabilisés directement en fonds propres pour ces sociétés.

A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations

Le Groupe ainsi que ses filiales n'ont réalisé aucun investissement dans des titrisations.

A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS

La performance des autres activités provient de l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés du groupe CapitalatWork ainsi que par l'activité des sociétés holding. La forte diminution de la ligne Produits et charges des placements au 31.12.2017 s'explique essentiellement par la plus-value réalisée sur la vente de Foyer Ré en 2016.

k€	31.12.2017	31.12.2016
Autres activités		
Commissions de gestion d'actifs	46 794,8	38 320,0
Frais d'exploitation nets	-29 397,6	-26 117,9
Produits et charges des placements	18 060,0	110 068,3
Résultat avant impôts des autres activités	21 824,4	122 270,4

A.5 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE

Les principales opérations et transactions intragroupe sont les suivantes :

- opérations techniques en relation avec la réassurance interne entre Foyer Assurances et Foyer Réassurance et entre Foyer Santé et Foyer Réassurance ;
- les frais de gestion payés par toutes les sociétés du groupe Foyer qui détiennent un portefeuille titre (à l'exception de Raiffeisen Vie) à CapitalatWork Foyer Group ;
- les intérêts payés sur emprunts et emprunts subordonnés par Raiffeisen Vie à Foyer S.A., par Foyer Santé à Foyer Assurances et par Foyer Immo et Air Properties à Foyer Vie ;
- les frais généraux payés par toutes les sociétés du Groupe à Foyer Assurances pour les services fournis par cette dernière au niveau du support informatique, des ressources humaines, du recrutement et de la formation, de la tenue des comptes, du conseil juridique, des services généraux, etc ;
- les dividendes payés par les filiales à Foyer S.A..

A.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe et ses filiales assurantielles n'ont pas identifié d'autre information importante nécessitant une publication dans le présent chapitre.

B. Système de gouvernance

Pour le Conseil d'Administration de Foyer S.A., les Conseils d'Administration des filiales du Groupe et la Direction, le système de gouvernance, décrit ci-après est en adéquation et proportionnel à la nature, au niveau et à la complexité des risques inhérents aux activités du Groupe.

FOYER n'a pas identifié d'autre information significative à mentionner dans cette partie en dehors de ce qui est décrit ci-dessous.

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1 Description du système de gouvernance

Foyer S.A. a adopté un ensemble de règles de gouvernance dans sa Charte de gouvernance d'entreprise (la « Charte de Gouvernance »). Cette Charte de Gouvernance est disponible sur le site web <http://groupe.foyer.lu> et est actualisée régulièrement. La dernière mise à jour date du 12 juin 2017.

La Charte définit notamment :

- la structure et l'organisation du groupe Foyer S.A.
- le rôle et le mode de fonctionnement des Assemblées Générales des actionnaires ;
- le rôle, la composition, la Présidence, le mode de fonctionnement du Conseil d'Administration, ainsi que la délégation de la gestion journalière ;
- le rôle, la composition et le mode de fonctionnement des Comités spécialisés du Conseil d'Administration, à savoir le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et le Comité de Nomination et de Rémunération ;
- le rôle, la composition, le mode de fonctionnement de la Direction (gestion journalière) ;
- le rôle des fonctions clé ;
- les valeurs du Groupe ;
- le profil de compétence du Conseil d'Administration et de la Direction.

Elle s'applique aussi transversalement à l'ensemble des filiales du Groupe.

B.1.1.1 Conseil d'Administration

Conformément à la Charte de Gouvernance, « *chaque société du Groupe est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration, et après que celui-ci ait recueilli l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A.* »

La composition du Conseil d'Administration de Foyer S.A. est publiée annuellement sur le site internet.

B.1.1.2 Comités du Conseil d'Administration

La Charte stipule que « *Conformément aux statuts, le conseil d'administration de Foyer S.A. a établi des comités spécialisés qui l'assistent et le conseillent dans des domaines spécifiques qu'ils traitent en détail.*

Il s'agit des comités suivants :

- *le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques,*
- *le Comité de Nomination et de Rémunération.*

Les attributions de ces comités s'étendent à l'ensemble des sociétés formant le Groupe. »

B.1.1.3 Direction

Le rôle, la composition, le mode de fonctionnement de la Direction sont définis dans la Charte de Gouvernance.

La Direction du Groupe est organisée d'une manière transversale à l'ensemble des entités du Groupe Foyer. Elle comporte 11 membres.

B.1.1.4 Fonctions clés

Le système de gouvernance du Groupe inclut la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle. Ces fonctions sont considérées comme des fonctions clés et sont, par conséquent, également des fonctions importantes et critiques.

Toutes les personnes qui exercent des fonctions clés doivent également remplir les exigences de compétence et d'honorabilité. Elles sont désignées par le Conseil d'Administration de Foyer S.A. sur proposition de son administrateur délégué pour les fonctions clés au niveau du Groupe, respectivement par les Conseils des filiales assurantielles et financières pour les fonctions clés de ces entités. Elles sont toutes soumises à des obligations de notification à l'autorité de contrôle correspondante.

Toutes ces fonctions de contrôle indépendantes ont un accès direct au Comité de Direction, mais également aux différents Conseils d'Administration, soit directement, soit à travers le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques et sans devoir passer préalablement par le Comité de Direction.

B.1.2 Informations sur tout accord intragroupe de sous-traitance significatif

Dans un souci d'efficacité opérationnelle et d'optimisation des ressources, de nombreux services opérationnels fonctionnent d'une manière transversale au niveau des différentes entités du Groupe. Il en est de même des fonctions clés définies par la réglementation prudentielle qui, opérationnellement, sont attribuées au niveau du Groupe et sont exercées d'une manière transversale à toutes les entités assurantielles du Groupe. Conformément à la législation en vigueur, chaque entité a désigné une personne, administrateur ou employé de l'entité concernée, responsable de la fonction clé sous-traitée.

Les entreprises concernées ont conclu un accord de service (SLA) pour les différentes prestations intra-groupe.

B.1.3 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période

Aucun changement important n'est à signaler au niveau du système de gouvernance.

B.1.4 Politique et pratiques de rémunération

B.1.4.1 Principes de la politique de rémunération

La Charte de Gouvernance définit au chapitre IV.3 le rôle, la composition et le fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération. Celui-ci a en outre « *pour mission d'assister le Conseil d'Administration dans toutes les matières relatives à la rémunération des administrateurs et des membres de la Direction* » du Groupe.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne les collaborateurs de Foyer, y compris la Direction et les fonctions clés, la politique de rémunération est établie au niveau du Groupe de façon à attirer, garder et motiver des collaborateurs hautement qualifiés dans leurs domaines d'expertise. Elle s'établit en tenant compte d'une gestion saine des risques et s'aligne sur la stratégie et les objectifs à long terme de l'entreprise. Elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle s'inspire des politiques de rémunération pratiquées sur la place et applique la convention collective du secteur des assurances.

B.1.4.2 Critères de performance individuelle ou collective

La rémunération de la Direction est basée sur une évaluation annuelle de leurs prestations par rapport aux objectifs de Foyer S.A. La rémunération variable est déterminée en fonction d'une formule préétablie, prenant en considération les résultats consolidés de Foyer S.A., les résultats de la/des sociétés dans la(les)quelle(s) l'Executive Manager a une influence prépondérante, ainsi que le taux de réalisation d'objectifs individuels fixés annuellement.

Les composantes fixes et variables de la rémunération représentent la rémunération totale.

Un équilibre approprié entre composante fixe et variable permet une politique souple en matière de rémunération variable et notamment la possibilité pour FOYER de ne pas payer de rémunération variable.

Les collaborateurs du Groupe ont également droit à une rémunération variable. Celle-ci est attribuée en combinant :

- la performance individuelle du collaborateur ;
- la performance de l'unité d'exploitation concernée ;
- les résultats du Groupe.

Elle reflète des performances durables, ajustées aux risques, et supérieures aux attentes requises pour la fonction de l'employé. La rémunération variable n'est pas garantie et n'encourage pas une prise de risque excessive.

La rémunération variable totale est de l'ordre de 14% de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des effectifs pour l'ensemble des sociétés d'assurances du Groupe.

Foyer a mis en place depuis 2009 un plan d'attribution d'options d'achat sur des actions de Foyer S.A., en faveur des membres du Comité de Direction Groupe. Le but de ce plan est de fidéliser le Comité de Direction Groupe et de stimuler l'accroissement de valeurs à long terme à travers un travail d'équipe.

B.1.4.3 Régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée

FOYER offre des avantages postérieurs à l'emploi qui concernent le personnel actif et les pensionnés.

Au 1er janvier 2003 un plan de pension complémentaire à cotisations définies est entré en vigueur en faveur des employés. Les cotisations patronales de pension complémentaire de retraite du Groupe servent à constituer un capital de pension complémentaire patronale de retraite, ainsi que des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Le Groupe a des obligations liées à un ancien plan de pension à prestations définies. Ce plan est fermé depuis 2003 et ne concerne plus que les employés ayant pris leur retraite avant cette date.

B.1.5 Informations sur les transactions importantes

Aucune transaction importante n'a été conclue durant l'exercice 2017 avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences

FOYER apporte une attention particulière aux exigences de compétence et d'honorabilité ainsi qu'à la formation des administrateurs et des collaborateurs qui accèdent à des responsabilités.

La Charte de Gouvernance du Groupe définit à l'annexe VI.2. le profil de compétences essentielles que le Conseil d'Administration et à l'annexe VI.3. le profil de compétence que la Direction doivent réunir dans son ensemble pour s'acquitter pleinement de ses responsabilités.

Les responsables des fonctions clés doivent également posséder l'honorabilité, les compétences (diplômes, qualifications professionnelles et connaissances), ainsi que l'expérience professionnelle nécessaire pour leurs fonctions.

B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein

La compétence des personnes qui dirigent le Groupe, respectivement les différentes entités ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein est évaluée une première fois lors du recrutement de celles-ci.

Leurs compétences techniques relationnelles, de leadership... sont évaluées par des experts métiers, des spécialistes ressources humaines et dans certains cas par un administrateur, membre du Comité de Nomination.

De plus, l'évolution des compétences de chaque collaborateur est mesurée à travers le processus d'appréciation annuelle.

Une évaluation annuelle du fonctionnement et de la performance de la Direction et des fonctions clés au niveau du Groupe est effectuée par le Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A. dont la description figure dans le Chapitre IV.3 de la Charte de Gouvernance.

Tout membre du personnel fait l'objet d'une évaluation annuelle afin que ses performances soient évaluées sur le long terme.

L'évaluation de la performance individuelle se base essentiellement sur des critères qualitatifs (non-financiers) et les projets en cours.

B.3 SYSTÈME DE GESTION DE RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.1 Système de gestion des risques

Afin d'assurer la gestion de ces risques, le Groupe a mis en place un système de gestion des risques et de contrôle interne global (ci-après « Foyer ERM » ou « ERM ») conçu pour permettre à la Direction et au Conseil d'être tenus informés, en temps utile et de façon régulière, des risques significatifs. Cet ERM est également conçu pour permettre aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe.

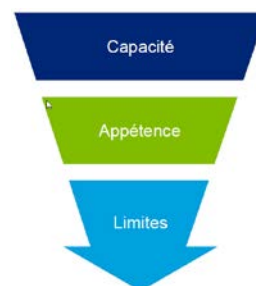
Le système de gestion des risques implémenté au sein du Groupe est organisé d'une manière transversale à toutes ses entités et englobe :

- un cadre d'appétence au risque qui prend en compte les objectifs stratégiques ;
- un ensemble de mesures de risques indépendant et intégré pour les différents types de risque complété de limites et tolérances cohérentes avec l'appétence au risque approuvée ;
- un processus efficace pour identifier, mesurer, évaluer et répondre d'une manière adéquate aux risques auxquels Foyer est exposé à court et à long terme ;
- un reporting approprié permettant au management de connaître le profil de risque global afin de pouvoir prendre les décisions appropriées ainsi que formuler des recommandations de risques précises.

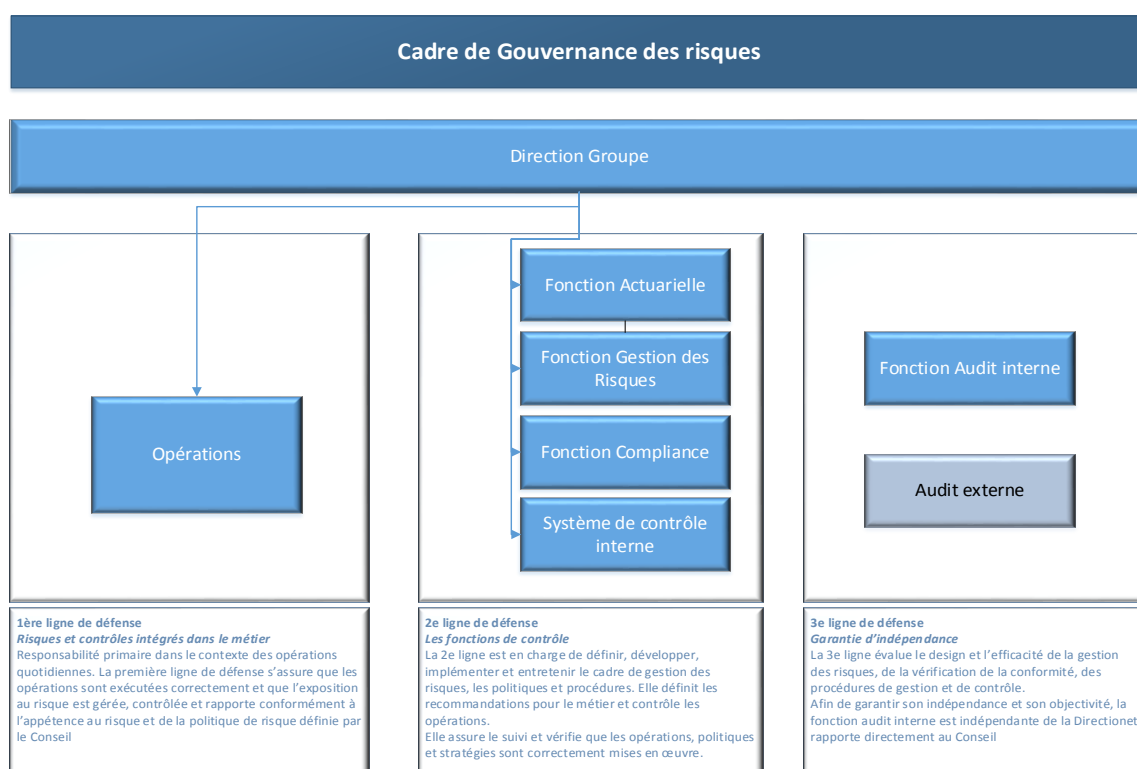
L'appétence au risque définit le risque maximal que le Groupe, respectivement ses filiales sont prêts à prendre pour réaliser les objectifs stratégiques et commerciaux, tenant compte des attentes et du mandat reçu des parties prenantes (actionnaires, débiteurs, autorités de contrôle, clients, ...).

La définition du cadre d'appétence au risque se base sur une bonne compréhension de la relation entre ces 3 concepts clés :

- La **capacité du risque** est une évaluation par le Conseil et la Direction du niveau maximum du risque global pouvant être supporté par le Groupe, tenant compte de sa liquidité, de ses engagements et de son Plan d'entreprise ;
- L'**appétence au risque** est le niveau et les types de risques que l'entreprise est capable et prête à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques et son Plan d'entreprise.
- Les **limites** sont des mesures quantitatives basées sur des hypothèses de calcul et qui matérialisent la déclinaison de l'appétence au risque par catégorie de risques sur les lignes d'activités ou tout autre niveau de déclinaison jugé pertinent.



Le cadre d'appétence fait l'objet d'une révision régulière, au moins une fois par an, afin de s'assurer que tous les risques importants sont gérés d'une manière appropriée.



La gestion des risques est suivie au niveau Groupe par deux types d'instances : les Conseils d'Administration de Foyer S.A et des filiales sur base des rapports et conseils apportés par son Comité d'audit, de compliance et de gestion des risques (ci-après « CACGR ») et la Direction.

Ces mécanismes et procédures sont ainsi principalement composés :

- des structures de gouvernance au niveau du Groupe, telles que définies dans la Charte de Gouvernance, conçues pour permettre une supervision et une gestion appropriées des activités du Groupe et pour assurer une répartition claire des rôles et des responsabilités au plus haut niveau hiérarchique ;
- des structures de gestion et des mécanismes de contrôle à trois niveaux conçus pour permettre d'appréhender les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et leur gestion ;
- du contrôle interne sur les reportings financiers et réglementaires ; et
- des contrôles et procédures de communication permettant au management de disposer en temps utile d'une bonne visibilité sur les risques encourus et des informations nécessaires pour prendre les décisions importantes.

B.3.2 Intégration du système de gestion des risques

Le Conseil d'Administration de Foyer S.A. définit la stratégie et l'appétence au risque au niveau du Groupe. Celles-ci sont ensuite déclinées au niveau des différentes filiales à travers leur Conseil d'Administration. L'appétence au risque de la filiale doit être en concordance avec celle du Groupe et doit être approuvée par son Conseil d'Administration. Les

différentes directions opérationnelles et fonctionnelles sont ensuite responsables de la mise en œuvre de la stratégie définie par les Conseils d'Administration et gèrent les risques liés à leurs activités/domaines de responsabilité en fonction de l'appétence définie.

La méthodologie, la gestion du modèle d'évaluation, les validations correspondantes ainsi que le reporting des risques des entités assurantielles et consolidé sont centralisées au niveau du Groupe.

La gestion des risques au niveau Groupe tient compte du système de gestion des risques des différentes filiales et du Groupe, ainsi que des interdépendances existantes au niveau du Groupe.

La fonction « Gestion des Risques » est coordonnée d'une manière transversale pour toutes les entités assurantielles du Groupe Foyer par le Chief Risk Officer (CRO). Ce dernier rend compte à la Direction, au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des risques et aux Conseils sur le déroulement de ses missions et de l'ensemble de ses activités. Il informe régulièrement ces instances sur le degré du risque et des mesures correctrices mises en œuvre. Un tableau de bord des risques majeurs est communiqué au moins une fois par an au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques.

La gestion des risques alimente la réflexion sur les sujets essentiels, telles que celle du Comité de Direction en matière de stratégie et de pilotage du Groupe et de ses entités, des risk managers pour le système de gestion des risques, du Comité financier dans le domaine financier, du Comité de réassurance, du Comité de Sécurité Informatique ou du comité de continuité des activités.

B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le principal objectif de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est de s'assurer que le Groupe et ses filiales identifient et évaluent tous les risques majeurs inhérents à leurs activités et de déterminer les besoins en capital correspondants, ou d'identifier d'autres moyens de mitigation de ces risques et ce d'une manière continue sur toute la période du Plan d'entreprise. Dans ce processus sont également considérées des situations où le Groupe et ses filiales seraient confrontés à des situations défavorables afin de déterminer les besoins en capital et les mesures de mitigation nécessaires pour faire face à ces situations. C'est donc un outil essentiel du système de gestion des risques.

B.3.3.1 Processus ORSA

Le Conseil d'Administration a défini le processus ORSA en 8 étapes :

- 1) Description de la mission et de la stratégie de l'entreprise ;
- 2) Identification des risques et analyse du profil de risque ;
- 3) Identification et évaluation :
 - a. du besoin global de solvabilité, compte tenu du profil de risque spécifique du Groupe et de ses entités, de la vision propre des besoins de capitaux, basée sur son appétence au risque et tenant compte des risques non pris en compte dans la formule standard (p.ex. risque stratégique, de conformité, de réputation) ou d'une manière imparfaite (1^{ère} évaluation) et de la stratégie commerciale ;
 - b. de la situation de solvabilité future basée sur les hypothèses du Plan d'Entreprise et en évaluant l'impact de certains chocs et scénarios adverses (2^e évaluation) ;
 - c. de la mesure dans laquelle le profil de risque de l'entreprise s'écarte d'une manière significative des hypothèses qui sous-tendent le calcul du SCR, calculé à l'aide de la formule standard (3^e évaluation) ;
- 4) Mise au point d'un plan de solvabilité en fonction des conclusions des évaluations précédentes ;
- 5) Pilotage continu de la solvabilité, c'est-à-dire la description des moyens en place pour piloter la solvabilité en cours d'année ;
- 6) Intégration dans les processus décisionnels et opérationnels.

Les principes du processus ORSA sont définis par une charte spécifique, qui a été approuvée par le Conseil et qui fait l'objet d'une révision régulière. L'ORSA se base sur des chiffres récents (en principe moins de 6 mois) et sur le plan d'entreprise.

Le responsable de la fonction Gestion des risques coordonne la réalisation de l'ORSA. L'ORSA est réalisé via un travail collaboratif des salariés et des administrateurs autour d'une vision intégrée des risques. Le Comité de Direction supervise les travaux. Le processus d'évaluation donne lieu à la rédaction d'un rapport reprenant les conclusions de ces évaluations. Ce rapport et ses conclusions sont transmis à l'autorité de tutelle dans les délais prévus par la réglementation.

L'ORSA formalise ainsi et accompagne la prise de décision.

B.3.3.2 Fréquence de l'ORSA

Le processus d'évaluation est mené de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque de l'entité subit une évolution notable. L'ORSA est réalisé en parallèle au processus de planification du Plan d'Entreprise car il est un élément central de la planification et de prise de décision. Il est réalisé au niveau du Groupe et au niveau de chacune de ses filiales assurantielles.

Le dernier rapport ORSA a été discuté et approuvé par le CACGR de Foyer S.A. du 4 décembre 2017, par le Conseil d'Administration du Groupe du 5 décembre dernier et, pour les parties qui les concernent, approuvé par les différents Conseils d'Administration des filiales d'assurance du Groupe. Une copie des différents rapports ORSA a été transmise conformément à la réglementation à l'autorité de tutelle.

B.3.3.3 Prise en compte du profil de risque propre

L'évaluation des besoins de solvabilité propres du Groupe et de ses entités filiales tient compte de leur profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance découlant de l'appétence au risque et de la stratégie commerciale du Groupe et des entités.

Cette évaluation s'appuie sur une analyse du profil de risque basée sur la formule standard et une évaluation des moyens dont doivent disposer les différentes entités formant le Groupe pour faire face aux risques importants auxquels elles sont exposées compte tenu des ambitions affichées par le Plan d'entreprise et de l'appétence au risque. Ces moyens peuvent être du capital ou d'autres moyens (réassurance, plan d'urgence, couverture par des options, allocation d'actifs, moyens organisationnels et humains par exemple, etc.). Pour définir son profil de risque, Foyer se base sur la nomenclature définie dans la directive Solvabilité II. Elle identifie et prend en compte les risques qui ne sont pas prise en compte dans la formule standard ou d'une manière incorrecte.

Les différents Conseils et la Direction utilisent les résultats de l'ORSA pour revoir le profil de risque global et s'assurer qu'il est conforme aux tolérances de risques fixées. Les résultats de l'ORSA sont également pris en compte dans le processus de prise de décisions importantes telles qu'une acquisition, le développement d'une nouvelle branche, le changement de la politique de souscription ou d'investissement.

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.4.1 Description du système de contrôle interne

La présente description du système de contrôle interne correspond à l'application des règles prudentielles prévues par le législateur et de la politique de gestion des risques définie par le Conseil d'Administration.

Le Contrôle interne est défini au sein du Groupe Foyer comme un système cohérent et global comprenant un ensemble de moyens humains et techniques ayant pour objectifs, notamment :

- la sécurité des opérations, des biens et des personnes,
- l'efficacité et la qualité des services, ainsi que
- le respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des normes et usages professionnels et déontologiques.

Les mécanismes et processus de contrôle interne sont organisés d'après le principe des trois lignes de défense :

1. Le **premier niveau** est un contrôle immédiat, systématique et permanent. Il vise à garantir la régularité, la sécurité et la validité de toutes les opérations, ainsi que le respect des mesures liées à la surveillance des risques associés à ces opérations. Il s'exerce dans chaque domaine de la gestion opérationnelle (souscription, émission de contrats, prise en charge, règlement de sinistres, ...) et de la gestion fonctionnelle (ressources humaines, services généraux, comptabilité, informatique...). Il est réalisé par le collaborateur en charge de l'opération validée suivant les dispositions du règlement de signature. Chaque processus, chaque procédure et chaque activité doivent comporter des points de contrôle adéquats pour atteindre ses objectifs en matière de contrôle interne. La responsabilité de ces activités de contrôle, qui sont considérées comme une partie intégrante de chaque processus d'entreprise, est attribuée au Directeur concerné selon l'organigramme défini dans la Charte de Gouvernance.
2. Le **deuxième niveau** est un contrôle a posteriori systématique ou par échantillon, permanent mais suivant une périodicité adaptée, des opérations regroupées selon leur nature. Il vise des contrôles spécifiques tels que vérifications et comparaisons, listes de contrôle et rapprochement des comptes, contrôles de qualité qui sont prévus pour traquer continuellement les anomalies. Il a pour objectif de vérifier la régularité et la conformité des opérations et de suivre certains types particuliers de risques. Les contrôles de deuxième niveau sont ainsi réalisés par les fonctions clés.
3. Le **troisième niveau** est constitué de missions périodiques, ponctuelles ou inopinées effectuées par l'Audit interne. Ce dernier a également pour mission d'examiner et d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle de 1er et 2e niveaux et notamment leur adéquation à la nature des risques liés aux opérations. Il constitue la 3e ligne de défense dans l'organisation de la gestion des risques.

Il en découle que la mise en œuvre effective du système de contrôle interne est réalisée en impliquant tout le personnel dans les activités de contrôle. Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne interagissent de manière complémentaire.

Le CRO, en charge de la fonction « Gestion des Risques », a la responsabilité de l'organisation du dispositif global de contrôle interne intégré tel que défini dans la Charte de Risk Management.

Le responsable de l'Audit Interne, le Chief Compliance Officer, le Chief Actuary et le CRO rendent périodiquement compte, conformément aux chartes et politiques en vigueur au CACGR du Conseil d'Administration de Foyer SA sur la situation et les travaux en cours en matière de contrôle interne et gestion des risques et de missions d'audit. Les rapports des réunions du CACGR sont présentés au Conseil d'Administration de Foyer SA et, pour les points concernés, aux Conseils d'Administration des autres entités du Groupe.

L'auto-évaluation par les services opérationnels de l'efficacité du contrôle interne est régulièrement reconduite et confrontée à la base des incidents déclarés.

La solidité du système de contrôle interne, ainsi que l'efficience et l'efficacité des contrôles reposent aussi, dans la mesure du possible, sur une séparation adéquate des fonctions et des tâches afin d'éviter toute redondance entre les exécutants

des opérations et les personnes chargées de les contrôler. Cette séparation ne pouvant toujours être garantie à tous les niveaux², il est cependant retenu que le « contrôleur » ne peut effectuer un contrôle sur ses propres tâches, rédactions, opérations.

Chaque service/département/entité désigne une personne qui suit les activités de contrôle interne du service.

B.4.2 Fonction de vérification de la conformité

Le Groupe a défini les objectifs et missions de la fonction de vérification de la conformité (ci-après « fonction Compliance ») sont les suivants :

- conseiller le Conseil d'Administration sur le respect de la réglementation prudentielle ;
- évaluer l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations ;
- identifier et évaluer les risques de compliance ;
- informer la Direction et les Conseils d'Administration sur toute question et les risques, le cas échéant, relatifs à la compliance ;
- conseiller et informer la Direction et les collaborateurs sur des questions de conformité ;
- organiser et assurer un suivi des contrôles de conformité réglementaires ;
- veiller à la conformité des nouveaux produits et services ainsi que la conformité des modifications substantielles des produits et services existants ;
- veiller au respect des exigences en matière de protection des données personnelles.

Elle contribue à limiter les risques de sanctions, de pertes financières et/d'image qui seraient liés à une non-conformité.

La fonction Compliance au sein du Groupe se compose :

- des Compliance Officers au sein des filiales de Foyer S.A. : ils assurent la réalisation des objectifs compliance liés à la relation avec les clients. Ils sont indépendants de toute fonction commerciale, afin de leur permettre d'effectuer un travail objectif et libre ;
- d'un Chief Compliance Officer Groupe : Il assure une mise en œuvre cohérente de la Politique de Compliance, la qualité de la Fonction Compliance et le reporting vers CACGR du Groupe ;
- d'un Comité de Coordination Compliance, qui est composé des responsables compliance de chaque branche d'activité du Groupe (assurances vie, assurances non-vie, gestion d'actifs), du CRO et du Chief Compliance Officer Groupe. Les réunions ont pour but la mise en œuvre de la politique compliance Groupe, elles permettent la concertation sur des problématiques de compliance communes aux différentes filiales et plus généralement d'augmenter la qualité de la compliance.

Les Compliance Officers disposent de prérogatives dans le cadre de leurs missions de conformité et de contrôle et notamment à travers un droit d'accès aux informations, un pouvoir d'enquête, la faculté de contacter le Conseil d'Administration et de recourir à des experts externes.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

B.5.1 Description de la fonction d'audit interne

La fonction d'Audit Interne s'inscrit dans la logique du système de gouvernement d'entreprise du Groupe Foyer S.A. et de ses entités.

D'une manière générale, la fonction a vocation à assurer avec une certitude raisonnable que :

- les objectifs posés par le Conseil d'Administration sont atteints,
- les ressources sont utilisées de manière économique et efficiente,
- les risques sont contrôlés et le patrimoine du Groupe et de ses clients est protégé,
- l'information financière et de gestion est complète et fiable,
- les lois et règlements ainsi que les plans et procédures internes sont respectés.

Elle a pour mission d'examiner et d'évaluer le bon fonctionnement, l'efficacité et l'efficience des systèmes de contrôle interne de l'organisation (ensemble des sociétés composant le Groupe) dont la responsabilité ultime de mise en œuvre relève des instances de Direction du Groupe et de chacune des entités concernées.

La cellule d'Audit Interne dispense une activité de contrôle (également appelée activité d'assurance) et une activité de conseil :

- activités de contrôle : Centrée sur les enjeux majeurs de l'organisation, la fonction d'Audit Interne réalise des missions de contrôle portant sur l'évaluation de l'ensemble des processus, fonctions et opérations de l'entreprise et plus particulièrement sur les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise.
- activités de conseil. Par ailleurs, elle peut également être amenée à réaliser des missions de conseil auprès de la Direction générale et des directions opérationnelles et fonctionnelles, afin de contribuer à créer de la valeur ajoutée.

Ces missions s'exercent, soit dans le cadre des activités courantes, soit en réponse à des demandes du management

² Excepté pour les fonctions d'audit interne, de compliance pour les activités Vie et de CRO

B.5.2 Indépendance et objectivité

La fonction d'Audit Interne est transversale à toutes les entités du Groupe Foyer S.A.

Les ressources de la fonction d'Audit Interne du Groupe Foyer S.A. assurent la réalisation des missions d'Audit Interne en rapport avec les activités assurantielles et les activités financières du Groupe. La réalisation des missions d'Audit Interne comprend les étapes suivantes : préparation de la mission, réalisation des travaux de terrain, reporting des résultats de la mission, communication et suivi des plans d'action.

La fonction d'Audit Interne du Groupe Foyer constitue une fonction permanente au sein de l'organisation et est composée d'un nombre suffisant de collaborateurs. L'adéquation des moyens personnels nécessaires au bon fonctionnement des processus d'Audit Interne est supervisée par le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques de Foyer S.A.

La fonction d'Audit Interne du Groupe Foyer S.A. doit posséder collectivement les connaissances, le savoir-faire et les autres compétences nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. La mise en œuvre de programme de formation continue, de recrutements ou de ressources externes partagées permet à la fonction d'Audit Interne de maintenir un niveau de compétence collective adéquat.

Le service d'Audit Interne est indépendant des activités et fonctions qu'il audite. Il ne dépend pas d'un service ou d'un département de l'organisation. Le service Audit Interne n'a pas vocation à intervenir dans la gestion opérationnelle des activités du groupe Foyer S.A. La fonction d'Audit Interne intervient en soutiende l'administrateur délégué et fonctionne indépendamment de tous les autres services administratifs du Groupe.

Les auditeurs internes du groupe s'engagent spécifiquement à effectuer leur travail dans la plus grande objectivité et de la manière la plus impartiale possible. L'exigence d'objectivité n'exclut cependant pas la possibilité pour la Direction de consulter le service d'Audit Interne et de lui demander un avis en matière d'organisation et de contrôle interne lorsqu'elle le juge nécessaire, notamment en cas de réorganisation ou de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

La mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'audit interne sont formellement définis et précisés dans la charte d'audit interne revue et approuvée la dernière fois par le CACGR du 5 octobre 2017. La charte définit le positionnement de l'audit interne dans l'organisation y compris la nature du rattachement fonctionnel du responsable de l'audit interne ; elle autorise l'accès aux données, aux personnes et aux biens nécessaires à la réalisation des missions, et définit le périmètre de l'audit interne. L'approbation finale de la charte d'audit interne relève de la responsabilité du Conseil. Le responsable de l'audit interne doit revoir périodiquement la charte d'audit interne et la soumettre à l'approbation de la Direction et du Conseil.

Le Responsable de l'Audit Interne est rattaché, fonctionnellement au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques, éthiérarchiquement directement au Président du Conseil d'Administration de Foyer S.A..

Par ailleurs, il est reconnu au responsable du service d'Audit Interne le droit de pouvoir contacter directement et de sa propre initiative le Président du Conseil d'Administration de Foyer S.A., respectivement de la société concernée, ou, le cas échéant, les membres du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques ou encore l'Autorité de tutelle en charge des activités sous revue.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

B.6.1 Description de la fonction actuarielle

Tout comme la fonction Gestion des risques et la fonction Compliance, la fonction Actuarielle fait partie de la deuxième ligne de défense du système de gouvernance.

Ses missions s'articulent notamment autour des objectifs suivants :

- coordonner le calcul des provisions techniques :
 - garantir le caractère approprié des méthodologies, modèles et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques
 - apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques
 - comparer les best estimate aux observations empiriques
 - informer le Comité de direction et le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne :
 - la modélisation des risques qui sous-tendent le calcul des exigences en capital
 - l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

La fonction actuarielle est placée sous la responsabilité du Groupe Chief Actuary, qui assure une implémentation cohérente entre les différentes entreprises d'assurance et de réassurance du Groupe des modèles, méthodes et hypothèses retenues dans les avis qu'il émet et les valorisations qu'il supervise. À cette fin, il coordonne les activités des actuaires du Groupe qui agissent comme centre de compétence pour toutes les entreprises du Groupe.

Ces actuaires sont soumis aux exigences habituelles en matière d'honorabilité, et pour ce qui est de la compétence, ils doivent disposer des connaissances et expériences actuarielles et financières nécessaires à la bonne exécution de la fonction ; il leur est en outre recommandé de pouvoir justifier d'une qualification attestant de leur développement

professionnel continu, telle qu'elle est organisée par l'Institut Luxembourgeois des actuaires (ILAC) ou un institut jugé équivalent d'un autre pays.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a mis en place pour l'ensemble de ses sociétés d'assurances et de réassurances une politique relative à toute sous-traitance. Le respect de cette politique est obligatoire chaque fois qu'une activité sous-traitée peut avoir une influence significative sur le fonctionnement d'une société du Groupe, notamment sur les opérations d'une nature stratégique, sur la maîtrise des risques de toute nature, sur les budgets, ou sur les résultats financiers.

Lorsque la sous-traitance vise une activité critique ou une fonction clé, l'approbation préalable de l'externalisation de l'activité par le Conseil d'Administration de la société concernée et les autorisations et/ou notifications réglementaires sont requises.

La sous-traitance ne réduit en aucune façon la responsabilité du Conseil d'Administration de la société concernée et des organes de direction (Comité de Direction – Dirigeant Agréé) que ce soit vis-à-vis des clients, des actionnaires ou encore de toutes autorités y compris prudentielles.

La Direction met en œuvre des procédures qui sont en ligne avec la politique définie et qui respectent les exigences réglementaires. Ces procédures sont déclinées en fonction de la nature de l'activité ou de la fonction sous-traitée :

- sous-traitance à un tiers externe d'une activité critique ou d'une fonction clé
- sous-traitance intra-groupe.

Comme défini précédemment, l'organisation par activité est prépondérante sur le cloisonnement juridique entre les différentes sociétés du Groupe. La mise en place de ces directions transversales cadre avec les axes stratégiques du Groupe que constituent l'approche globale client et l'excellence opérationnelle. Ainsi, le Groupe considère que la sous-traitance intra-groupe est plutôt réductrice de risque du fait d'une utilisation plus efficace des ressources.

Il n'existe aucune sous-traitance externe, hors Groupe, de fonction clé ou d'autres fonctions ou activités critiques ou importantes, excepté au sein de l'entité Foyer-ARAG qui sous-traite depuis 2015 à ARAG SE - Branch Belgium la gestion des sinistres relatifs aux garanties protection juridique souscrites sur le territoire belge.

B.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'a pas identifié d'autre information importante concernant son système de gouvernance nécessitant une publication dans le présent rapport.

B.9 ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

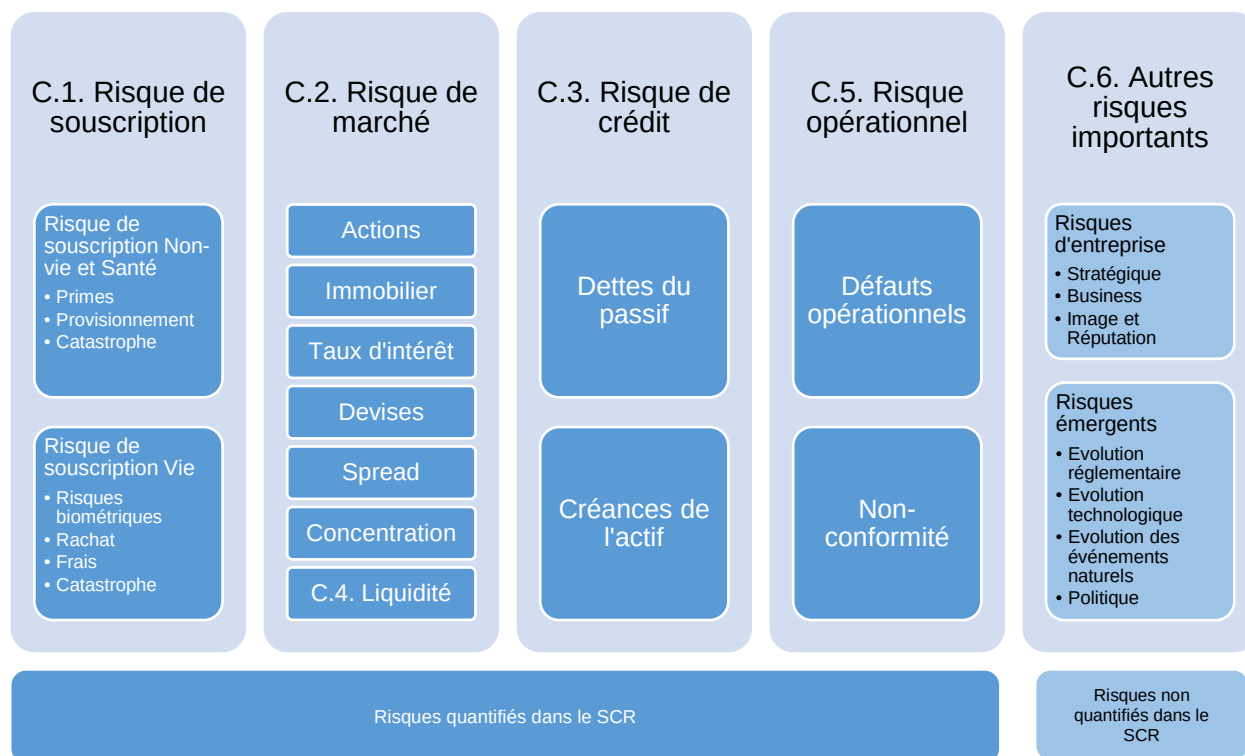
L'ensemble du système de gouvernance des risques et des mécanismes et procédures de contrôle interne constituent aux yeux de la Direction et des différents Conseils d'Administration un environnement de contrôle approprié et adapté aux activités du Groupe et à l'échelle globale de ses opérations.

Néanmoins, indépendamment de la qualité de sa conception, tout système de contrôle interne présente des limites qui lui sont inhérentes et ne peut fournir de certitude ou de garantie absolue contre la matérialisation de risques et les défaillances de contrôle. Même des systèmes considérés comme efficaces par la Direction ne peuvent pas prémunir contre, ni détecter toutes les erreurs humaines, tous les dysfonctionnements des systèmes, toutes les fraudes ou toutes les informations erronées et donnent des assurances tout au plus raisonnables.

C. Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe et ses filiales assurantielles sont exposés, la quantification de ces expositions et l'ensemble des mesures d'atténuation de ces risques.

Le schéma synoptique suivant présente les catégories de risques telles que définies dans la réglementation prudentielle qui s'applique au Groupe et à ses filiales assurantielles :

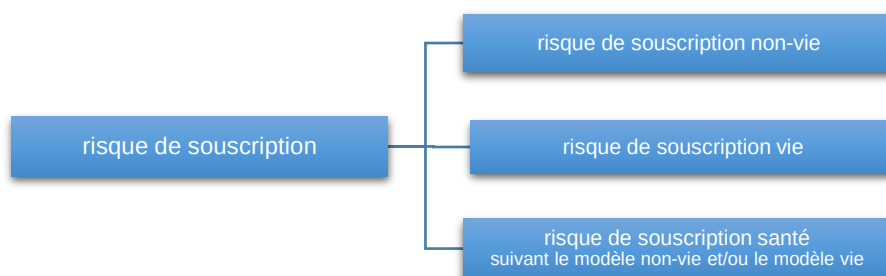


Le profil de risque du Groupe et de ses filiales assurantielles est évalué de manière quantitative selon le Capital de solvabilité requis (SCR) calculé selon la formule standard, représentant le capital cible requis dans le cadre de la réglementation européenne dite Solvabilité II. Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans. Le résultat de ces calculs est présenté au chapitre E.2 du présent rapport.

Ainsi, les risques les plus importants sont compris dans le calcul du SCR du Groupe et dans celui de ses filiales assurantielles. Pour ces risques, la formule standard définie dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II prévoit une méthode d'évaluation normalisée qui facilite la comparaison des sociétés d'assurances sur leur exposition au risque. Le calibrage de la formule standard est adapté pour la mesure du profil de risque de FOYER. Ces risques sont couverts par la mobilisation de fonds propres en quantité et en qualité suffisante (voir chapitre E.1 du présent rapport) et par divers dispositifs de gestion des risques.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La loi du 9 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de souscription comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des obligations découlant de contrats d'assurance en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement. Le modèle Solvabilité II divise le risque de souscription en trois sous-modules :

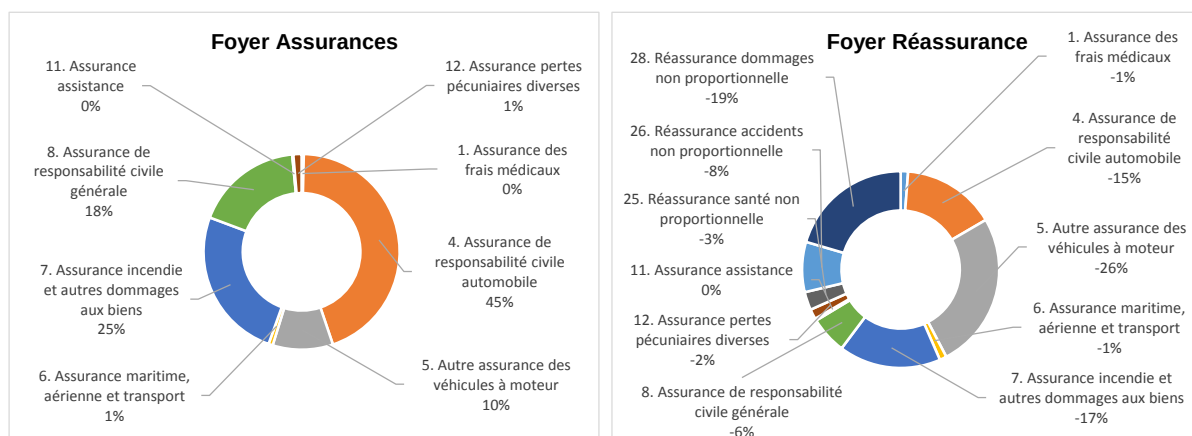


C.1.1 Risque de souscription en assurance Non-Vie

C.1.1.1 Description des risques de souscription non-vie

Le Groupe commercialise ses produits d'assurance non-vie à travers ses filiales Foyer Assurances et Foyer-ARAG principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg mais également en Belgique, en libre prestation de services. Foyer Réassurance, étant réassureur de Foyer Assurances et dans une moindre mesure de Foyer Santé, hérite en partie des risques de souscription de ses cédantes.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour les entreprises non-vie du Groupe.



Cette ventilation reste tout à fait similaire à celle de fin 2016 pour Foyer Assurances.

Les lignes d'activité les plus importantes en termes de provisions de Foyer Assurances se caractérisent comme suit :

- l'assurance de responsabilité civile automobile couvre les dommages causés par les véhicules assurés à des personnes, y compris les personnes tierces transportées, et/ou à des biens ;
- les contrats liés à l'assurance incendie et autres dommages aux biens couvrent les particuliers et les professionnels assurant leurs biens contre les incendies, le vol, les catastrophes naturelles, les bris de machines, les dégâts liés à la pollution accidentelle,...
- les contrats de responsabilité civile générale couvrent les dommages corporels, matériels et immatériels engageant la responsabilité d'un assuré. La responsabilité d'un assuré peut être engagée dans différents domaines, notamment la RC décennale des entreprises de construction, les RC professionnelles ou encore la RC vie privée des particuliers ;
- l'assurance des véhicules à moteur couvre principalement les dommages liés à un véhicule automobile, à savoir les dégâts matériels, les bris de glace, les vols d'effets personnels transportés, les collisions avec des animaux,...

Foyer-ARAG souscrit pour sa part exclusivement des contrats de protection juridique. Outre les contrats liés au domaine automobile (représentant 20% des provisions), les risques couverts ont principalement trait à la protection juridique vie privée, immeuble, agricole et professions libérales.

Foyer Réassurance réassure d'une part les risques de Foyer Assurances de manière proportionnelle, et d'autre part certains risques de Foyer Assurances et de Foyer Santé via des contrats de type non proportionnel, *excédents de sinistres et de pertes*.

Les risques de souscription en assurance non-vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance non-vie sont les suivants :

- risque de tarification, résultant de l'insuffisance des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, à couvrir l'ensemble des risques de l'année ;
- risque de provisionnement, résultant de l'évolution défavorable des sinistres survenus et non encore complètement réglés ;
- risque de sinistralité extrême, résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

C.1.1.2 Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription non-vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer.

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels ...), le Groupe bénéficie, en plus de ses experts internes, de l'expertise globale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

Chaque année, afin de se protéger contre le risque de sinistralité extrême, le Groupe revoit son programme de réassurance composé de différents traités souscrits auprès de différents réassureurs de référence.

Les traités principaux couvrent Foyer Assurances contre le risque de sinistralité extrême via un traité Excess of Loss pour les lignes d'activités de responsabilité civile et via un autre traité Excess of Loss pour les dommages aux biens, ainsi que contre le risque de concentration via un traité Excess of Loss Catastrophe par événement.

Vu la nature de ses affaires, Foyer-ARAG ne souscrit actuellement aucun traité de réassurance.

Les analyses de sensibilité au 31 décembre 2017 relatives aux risques de souscription non-vie sont effectuées sur les paramètres de ratios combinés supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues :

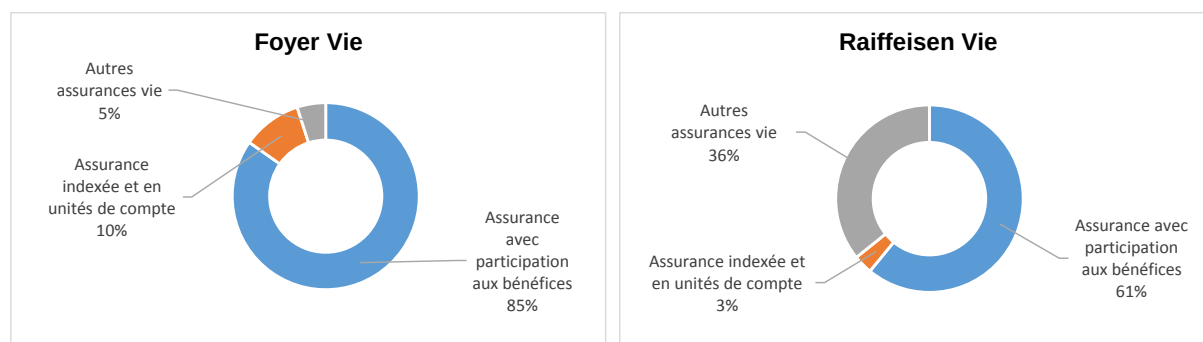
Impact (en %) sur les Best estimate	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Réassurance
Ratios combinés + 10%	3,17%	2,33%	12,05%

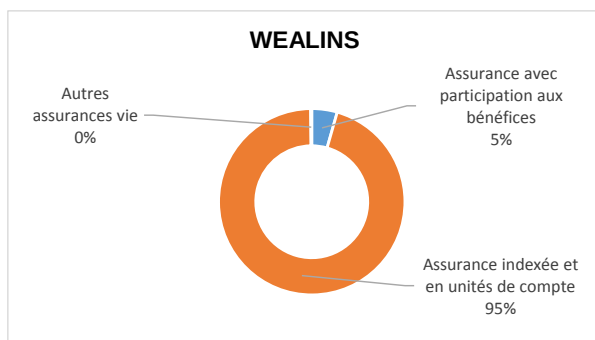
C.1.2 Risque de souscription en assurance Vie

C.1.2.1 Description des risques de souscription vie

Le Groupe est exposé aux risques de souscription vie à travers ses filiales Foyer Vie, Raiffeisen Vie et WEALINS. Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Santé est également exposé au risque de souscription Vie.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour les entreprises vie du Groupe.





Ces ventilations restent similaires à celles de fin 2016 ; on rappellera que le portefeuille de IWI International Wealth Insurer a été intégré avec effet comptable au 1^{er} janvier 2017 dans WEALINS pour les activités « wealth » et dans Foyer Vie pour les activités « retail », avec pour conséquences la présence d'assurance avec participation aux bénéfices à concurrence de 5% pour WEALINS et d'assurance en unités de compte portée à 10% pour Foyer Vie.

Ces lignes d'activité se caractérisent pour l'essentiel comme suit :

- Assurance avec participation aux bénéfices : il s'agit de contrats d'épargne à rendement ou taux technique garanti et bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, fonction de la performance obtenue sur les actifs investis ;
- Assurance indexée et en unités de compte : il s'agit de contrats d'assurance dont la politique est déterminée par le souscripteur qui en supporte les risques financiers ; cette ligne d'activité prédomine largement pour WEALINS, qui souscrit en libre prestation de services au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg ;
- Autres assurances vie : il s'agit de contrats destinés à couvrir les risques décès, survie et invalidité, qu'il s'agisse de contrats temporaires de solde restant dû ou de financement décès, qui servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens immobiliers ou de consommation, ou encore de contrats souscrits par des sociétés qui couvrent, à côté du volet de constitution d'une épargne, les risques de décès et d'invalidité de leurs employés. À noter également la présence, dans une très moindre mesure, de contrats de rentes qui présentent un risque de longévité.

Concernant les entreprises vie du Groupe, on relèvera encore que Foyer Vie est la seule entité qui commercialise également ses produits en assurances collectives, à concurrence de 31% de son encaissement et 19% de ses provisions statutaires.

Les risques de souscription en assurance vie correspondent aux risques biométriques et d'exploitation inclus dans les contrats. Les risques biométriques résultent des incertitudes liées aux hypothèses relatives aux taux de mortalité, longévité, morbidité et invalidité. Les risques d'exploitation résultent des incertitudes en matière de frais et d'exercice d'options par les preneurs, dont la plus importante est la faculté de racheter le contrat.

Les risques de souscription en assurance vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie sont dès lors les suivants :

- risque de mortalité, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant d'une augmentation des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ; ce risque inclut également le risque de catastrophe consécutif à des événements extrêmes ou irréguliers ;
- risque de longévité, similaire et opposé au risque de mortalité, qui résulte d'une diminution des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ;
- risques d'invalidité et de morbidité, résultant de changements dans les taux d'invalidité, de maladie, de morbidité et de guérison ;
- risque de frais, résultant de changements dans les frais liés à la gestion administrative des contrats et au paiement des prestations ;
- risque de rachat, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant de changements dans les taux d'exercice des options par les preneurs ; il s'agit ici de toute possibilité contractuelle ou légale du preneur de partiellement ou totalement racheter son contrat, suspendre ou mettre fin au paiement des primes, ces options pouvant également être exercées massivement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

C.1.2.2 Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale et des limites aux montants à assurer.

Les risques de mortalité et d'invalidité sont couverts par un programme de réassurance impliquant divers réassureurs et couvrant les débours les plus importants. Le risque de catastrophe est couvert par un traité dédié couvrant tout événement impliquant trois personnes au moins.

Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de rentabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques biométriques ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

Les analyses de sensibilité au 31 décembre 2017 relatives aux risques de souscription vie sont effectuées sur les paramètres suivants :

- taux de mortalité supérieurs de 5% aux meilleures estimations retenues ;
- taux de mortalité inférieurs de 5% aux meilleures estimations retenues ;
- frais supérieurs de 5% aux meilleures estimations retenues.
- taux de rachat supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues ;

Les impacts sur les best estimates des provisions techniques sont illustrés au tableau ci-dessous ; nous constatons que la diminution envisagée des taux de mortalité induirait une diminution des best estimates des provisions techniques, compte tenu des faibles expositions des engagements viagers dans les sociétés sous revue.

Impact (en k€) sur les Best estimate	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Mortalité + 5%	0,18%	0,87%	0,02%
Mortalité - 5%	-0,17%	-0,87%	-0,02%
Frais + 5%	0,30%	0,84%	0,07%
Chutes + 10%	0,18%	0,21%	0,12%

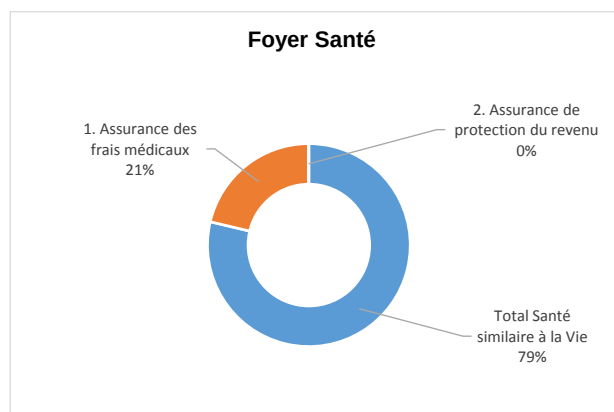
C.1.3 Risque de souscription en assurance Santé

C.1.3.1 Description des risques de souscription santé

Le Groupe commercialise à travers Foyer Santé des couvertures d'assurance santé complémentaires à la Caisse Nationale de Santé Luxembourgeoise pour les résidents et frontaliers affiliés à cette Caisse. Par ailleurs, il distribue via des courtiers spécialisés une gamme de produits destinée à une clientèle d'expatriés dont l'activité professionnelle impose une grande mobilité internationale et qui ne sont plus ou insuffisamment couverts par la sécurité sociale de leur pays d'origine.

Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Santé est exposée aux risques de souscription tant non-vie que vie, selon que ses activités sont exercées sur des bases techniques similaires à celles de l'assurance non-vie ou de l'assurance vie.

Les provisions techniques de Foyer Santé se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité.



Comme l'indique ce graphique, les activités exercées sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie prédominent largement.

Les risques de souscription sont ceux déjà décrits aux sections précédentes traitant de l'assurance non-vie (risque de tarification, risque de provisionnement et risque catastrophe) et de l'assurance vie (risque de mortalité, risque de longévité, risque d'invalidité / morbidité, risque de rachat et risque de frais).

Les lignes d'activité de Foyer Santé se caractérisent comme suit :

- assurance *remboursement des frais médicaux* pour une personne assurée suite à une maladie ou un accident avec intervention ou non d'une Caisse de Maladie,
- assurance *paiement d'une indemnité journalière* en cas d'hospitalisation ou d'incapacité de travail.

C.1.3.2 Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription santé

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place, comme en assurance vie, un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale.

Les garanties « *remboursement de frais de traitement médical* » (y compris les garanties de la Business Line Expat), la garantie « *Indemnité journalière* » lors d'une hospitalisation ou d'une incapacité de travail sont couvertes par un programme de réassurance impliquant deux réassureurs (à parts égales), dont l'un est Foyer Réassurance. Il s'agit d'une couverture automatique en Excédent de Plein.

Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de rentabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques de sinistralité ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

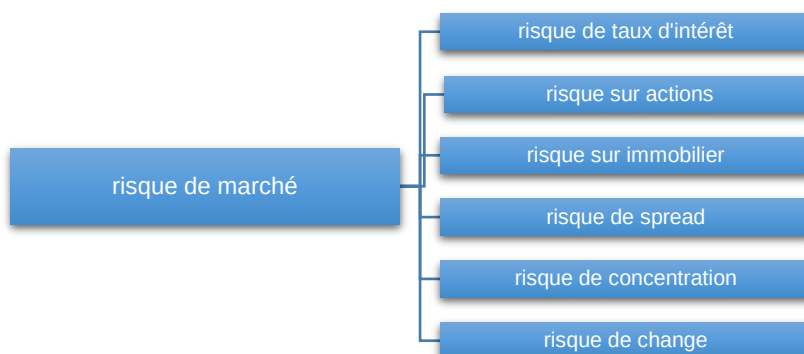
Les analyses de sensibilité au 31 décembre 2017 relatives aux risques de souscription santé sont effectuées sur les paramètres suivants :

- taux d'inflation future supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues ;
- taux de rachat supérieurs de 10% aux meilleures estimations retenues ;
- frais supérieurs de 5% aux meilleures estimations retenues.

Impact (en %) sur les Best estimate	Foyer Santé
Inflation + 10%	10,28%
Frais + 5%	7,34%
Taux de chutes + 10%	-13,45%

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La loi du 9 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de marché comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de la fluctuation affectant le niveau et la volatilité de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers. Le modèle Solvabilité II divise le risque en six sous-modules :



C.2.1 Description des risques de marché

Le Groupe Foyer est exposé aux risques de marché principalement sur ses actifs financiers, et également sur ses engagements financiers ou d'assurance. Le risque majeur est que les actifs financiers ne suffisent pas à couvrir les obligations résultant des contrats d'assurance, et le cas échéant d'autres obligations financières.

Les investissements du Groupe sont ventilés ci-dessous selon les classes d'actifs telles que prévues au bilan consolidé sous Solvabilité II de Foyer S.A.

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	2017	2016
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2,8%	2,9%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	1,7%	1,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	1,7%	1,7%
Actions	9,7%	8,3%
<i>Actions — cotées</i>	9,6%	8,3%
<i>Actions — non cotées</i>	0,1%	0,0%
Obligations	66,1%	71,7%
<i>Obligations d'État</i>	17,3%	23,4%
<i>Obligations d'entreprise</i>	48,0%	46,0%
<i>Titres structurés</i>	0,9%	2,1%
<i>Titres garantis</i>	0,0%	0,2%
Organismes de placement collectif	15,5%	12,6%
Produits dérivés	0,1%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,7%	1,3%
Autres investissements	0,8%	0,4%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montant en %)	100,0%	100,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montant en k€)	3.446.431	3.246.694

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	12,9%	0,0%	0,0%	0,0%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Actions	9,9%	1,7%	0,0%	0,0%
<i>Actions — cotées</i>	9,9%	1,7%	0,0%	0,0%
<i>Actions — non cotées</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Obligations	61,8%	77,1%	82,8%	80,9%
<i>Obligations d'État</i>	15,4%	20,2%	17,1%	15,3%
<i>Obligations d'entreprise</i>	45,2%	56,8%	65,7%	65,6%
<i>Titres structurés</i>	1,1%	0,0%	0,0%	0,0%
<i>Titres garantis</i>	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Organismes de placement collectif	13,6%	21,2%	17,2%	19,1%
Produits dérivés	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,6%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres investissements	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montant en %)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montant en k€)	746.205	31.083	45.386	13.294

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,0%	0,0%	0,0%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,0%	0,0%	1,3%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2,1%	0,0%	0,0%
Actions	12,6%	0,8%	3,0%
<i>Actions — cotées</i>	12,6%	0,8%	3,0%
<i>Actions — non cotées</i>	0,0%	0,0%	0,0%
Obligations	64,7%	86,9%	73,4%
<i>Obligations d'État</i>	15,3%	19,8%	26,7%
<i>Obligations d'entreprise</i>	48,5%	67,1%	45,8%
<i>Titres structurés</i>	0,9%	0,0%	0,9%
<i>Titres garantis</i>	0,0%	0,0%	0,0%
Organismes de placement collectif	16,6%	12,4%	16,5%
Produits dérivés	0,1%	0,0%	0,0%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	1,7%	0,0%	3,1%
Autres investissements	2,2%	0,0%	2,6%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montant en %)	100,0%	100,0%	100,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montant en k€)	1.641.707	146.143	581.027

Contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Les actifs relatifs à ces contrats d'assurance-vie (unités de comptes, fonds dédiés) sont gérés pour le compte des preneurs qui en supportent le risque de placement. Ces actifs sont segmentés et gérés selon les choix et/ou objectifs fixés par les preneurs. En cas de baisse des actifs sous-jacents, c'est le preneur qui en supporte le risque principal, mais l'assureur supporte alors le risque de voir baisser ses recettes futures, celles-ci étant très souvent exprimées en points de base des actifs sous gestion.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, ces contrats prédominent largement auprès de WEALINS et sont relativement marginaux chez Foyer Vie et Raiffeisen Vie.

Contrats en unités de compte	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Actifs en représentation de contrats en unités de compte (montants en k€)	131.474	3.762	8.612.652

Ces précisions apportées, les descriptions et analyses des risques de marché se focaliseront dès lors sur les actifs pour lesquels le risque de placement est supporté par la société concernée.

Les différentes composantes du risque de marché sont le risque sur les taux d'intérêts, le risque sur les prix des actions et de l'immobilier, le risque sur les spreads de crédit, le risque sur les devises et le risque de concentration ; les risques de crédit (ou de défaut des contreparties) et de liquidité seront traités spécifiquement dans des sections ultérieures.

Il est encore précisé que les sociétés du Groupe ne commercialisent pas de rentes variables.

C.2.1.1 Risque sur les taux d'intérêts

Ce risque est défini comme le risque de changements défavorables de la valeur de marché des actifs ou de la valorisation des engagements, suite à des changements dans le niveau des taux d'intérêts sur les marchés.

Ce risque revêt une importance particulière en assurance vie ; les engagements sur les taux d'intérêts techniques sont illustrés au tableau ci-dessous.

Ventilation des Provisions techniques selon les taux d'intérêts techniques garantis (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Taux garantis 0%	410.768	9.057	81.178
Taux garantis supérieurs à 0% et inférieurs ou égaux à 1%	67.522	12.988	7.398
Taux garantis supérieurs à 1% et inférieurs ou égaux à 2%	105.485	43.054	71.628
Taux garantis supérieurs à 2% et inférieurs ou égaux à 3%	452.273	40.027	241.164
Taux garantis supérieurs à 3% et inférieurs ou égaux à 4%	194.081	0	32
Taux garantis supérieurs à 4%	0	0	426
Total des Provisions techniques à taux garantis	1.230.130	105.125	401.824
Taux garantis moyens pondérés	1,56%	1,55%	1,62%

C.2.1.2 Risque sur les prix des actions

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Le portefeuille peut être exposé directement ou au travers de fonds. Une baisse sur le marché des actions réduirait leur valeur de marché, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société concernée et du Groupe.

Il n'est que marginalement investi dans des actions non cotées.

C.2.1.3 Risque sur les prix de l'immobilier

Similairement au risque sur les prix des actions, une baisse sur le marché de l'immobilier peut réduire les plus- ou moins-values latentes, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société concernée ou du Groupe.

L'investissement principal en immeubles est constitué par le siège d'exploitation du Groupe à Leudelange, dont l'extension vient d'être achevée au printemps 2018; cet immeuble appartient à Foyer Assurances, les autres sociétés du groupe

s'acquittant d'un loyer déterminé au prorata de leur occupation. S'y ajoute pour WEALINS l'immeuble précédemment détenu par IWI qui lui servait de siège d'exploitation avant l'intégration de son personnel sur le site de Leudelange.

Par ailleurs, dans le cadre d'une diversification de ses investissements, le Groupe a pris des participations financières dans des projets immobiliers, principalement via Foyer Vie.

C.2.1.4 Risque sur les spreads de crédit

Le risque de spread est défini comme le risque de variations défavorables de la valeur de marché des actifs en raison de variations sur les valeurs de marché des actifs de crédit (qui n'ont pas fait défaut). La diminution de la valeur de marché d'un actif suite à une augmentation des spreads s'explique, soit par la réévaluation par les acteurs de marché de la solvabilité de l'émetteur (qui va alors souvent de pair avec une dégradation de sa notation), soit par une diminution systémique sur les marchés des prix des actifs de crédit.

Ce risque sur les spreads de crédit affecte le portefeuille obligataire ; le tableau ci-dessous illustre la ventilation des obligations d'entreprise détenues en lignes directes par compagnies et par échelons de qualité de crédit (CQS – Credit Quality Step). Pour rappel, ces échelons de qualité de crédit traduisent une qualité :

- élevée pour les échelons 0 et 1 (correspondant respectivement aux notations « AAA » et « AA » de Standard & Poor's)
- moyenne pour les échelons 2 et 3 (correspondant respectivement aux notations « A » et « BBB » de Standard & Poor's)
- faible pour les échelons 4 à 6 (correspondant aux notations « BB » et inférieures de Standard & Poor's)

Echelons de qualité de crédit (CQS)	Investment Grade				Speculative Grade			Non Rated	Total
	0	1	2	3	4	5	6	Non Rated	Total
Foyer S.A.Conso	4,6%	2,7%	25,7%	44,7%	9,6%	0,4%	0,0%	12,3%	100,0%
Foyer Assurances	1,2%	1,0%	29,3%	46,9%	8,9%	0,6%	0,0%	12,1%	100,0%
Foyer ARAG	6,6%	4,5%	18,0%	54,5%	1,5%	3,0%	0,0%	12,0%	100,0%
Foyer Santé	0,0%	1,1%	20,5%	59,6%	7,3%	3,2%	0,0%	8,2%	100,0%
Foyer Réassurance	0,0%	0,0%	24,6%	51,8%	8,3%	0,0%	0,0%	15,3%	100,0%
Foyer Vie	3,1%	0,7%	23,1%	46,7%	11,9%	0,3%	0,0%	14,2%	100,0%
Raiffeisen Vie	1,8%	1,5%	23,9%	54,1%	9,6%	0,0%	0,0%	9,1%	100,0%
WEALINS	17,9%	12,9%	34,6%	23,7%	3,7%	0,4%	0,0%	6,9%	100,0%

C.2.1.5 Risque sur les devises

Bien qu'opérant pour l'essentiel en devise euro, il peut arriver que certaines entités du Groupe souscrivent à des engagements libellés dans d'autres devises. En pareil cas et selon le principe de congruence, il est généralement investi dans des actifs libellés dans la devise correspondant aux engagements.

Des investissements limités dans des devises non euros peuvent également être effectués au titre de diversification. Le Groupe est alors exposé à un risque de change, dès lors que la conversion en euros des placements concernés diminuerait consécutivement à une évolution défavorable des taux de change des devises.

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des actifs (après transposition des fonds de placement collectifs) selon les devises ; pour les devises différentes de l'euro, les positions d'actifs sont nettes des éventuels emprunts et/ou provisions techniques libellées dans les devises respectives.

Devises	EUR	USD	CHF	AUD	SEK	DKK	Autres	Total
Foyer S.A.Conso	90,3%	7,2%	0,5%	0,1%	0,1%	0,2%	1,6%	100,0%
Foyer Assurances	89,3%	7,4%	0,6%	0,2%	0,0%	0,0%	2,6%	100,0%
Foyer ARAG	87,3%	7,9%	0,4%	0,2%	0,0%	0,0%	4,2%	100,0%
Foyer Santé	92,9%	3,8%	0,6%	0,0%	0,0%	0,0%	2,6%	100,0%
Foyer Réassurance	95,0%	3,2%	0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	1,3%	100,0%
Foyer Vie	87,7%	9,6%	0,6%	0,1%	0,1%	0,0%	1,9%	100,0%
Raiffeisen Vie	93,3%	4,2%	0,4%	0,1%	0,0%	0,0%	2,0%	100,0%
WEALINS	98,2%	0,4%	0,1%	0,0%	0,2%	1,0%	0,1%	100,0%

C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente »

Le portefeuille d'actifs est composé de liquidités et de valeurs mobilières bien identifiées et documentées ou de parts de fonds les détenant. Les actifs sont choisis pour leurs caractéristiques de rentabilité et de risque ainsi que leur contribution, dans le cadre d'un portefeuille particulier, aux objectifs de celui-ci par rapport aux passifs à couvrir et des exigences de solvabilité. La caractéristique de liquidité de l'actif est également un point important considéré. La proportion de titres non négociés sur un marché réglementé est tenue à un niveau très limité.

Les actifs sont déposés auprès d'instituts avec lesquels FOYER a signé une convention de dépôts et qui sont soumis régulièrement à une revue qualitative.

Les investissements sont effectués en conformité avec les stratégies d'investissement adoptées par les Conseils d'administration du Groupe et des différentes entités qui fixent une structure de référence des portefeuilles ainsi que des limites d'investissement et des règles de diversification quantitatives et qualitatives des actifs, dans le sens d'une gestion prudente.

Il est en particulier prescrit des maxima par catégorie et par émetteur à détenir en actions, en obligations selon la qualité, ou en devises. Est également décrit le cadre d'utilisation des dérivés ; il n'est pas investi dans des dérivés, à l'exception de contrats de change à terme pour les montants suivants :

- 2 127 k€ à l'actif consolidé de Foyer S.A., avec notamment des positions de 317 k€ chez Foyer Assurances et de 1 436 k€ chez Foyer Vie, le solde se trouvant principalement chez Foyer S.A. (entité solo).

Le Groupe adapte continûment l'allocation de son portefeuille, dans le cadre des limites et règles prescrites, en tenant compte de ses analyses de l'économie, du cadre politique, de l'évolution attendue des paramètres pertinents comme les taux d'intérêt, de change, des primes de risque crédit, les valorisations boursières, ou les marchés de matières premières.

Au niveau des lignes d'investissement individuelles, le Groupe suit de façon étroite leur comportement de marché et leur évolution fondamentale en s'appuyant sur les analyses et recherches propres ainsi que des sources externes comme les agences de notation, les maisons et départements de recherche financière dans les domaines de spécialité concernés. Le Groupe effectue ses investissements, désinvestissements ou arbitrages entre titres en évaluant les potentiels de performance à moyen terme tout en prenant en compte les facteurs de risque détectés.

C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché

Le Groupe Foyer gère la sensibilité au risque sur les taux d'intérêt de ses portefeuilles d'investissements en parallèle de la sensibilité correspondante des engagements souscrits, au moyen de projections de cash-flows. La gestion vise à optimiser la sensibilité résiduelle sur les actifs et les passifs au risque sur les taux d'intérêts.

Afin de limiter son exposition au risque de crédit sur les portefeuilles obligataires, le Groupe suit régulièrement l'évolution de la notation des différents émetteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de ses portefeuilles et une adéquation de leurs rémunérations avec leurs risques respectifs de crédit.

Concernant le risque sur les devises, le Groupe ne prend pas de position spéculative sur les devises lorsqu'il investit dans des titres libellés dans une autre devise que l'euro ; les investissements en devise sont généralement couverts par des emprunts à terme en devise ou des opérations de change à terme.

Un risque de concentration se présente en cas de concentration des investissements sur un petit nombre de contreparties, ce qui accroît la possibilité qu'un événement défavorable qui n'affecterait qu'un nombre limité de contreparties puisse produire des pertes importantes.

Les principales concentrations cumulées en actions et en obligations par groupe émetteur et exprimées en % de la valeur de marché du portefeuille en lignes directes (hors organismes de placement collectif) sont illustrées au tableau ci-dessous.

Concentrations - Expositions (Top 5) les plus importantes	Foyer S.A. Conso
Exposition 1	1,9%
Exposition 2	1,6%
Exposition 3	1,3%
Exposition 4	1,2%
Exposition 5	1,2%

En termes d'atténuation du risque de marché, FOYER a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture. Toutefois, si elle le juge opportun, elle se réserve la possibilité de couvrir deux types de positions :

- les positions directes en devises non euro par des ventes à terme de contrats « forward » ;
- certaines positions particulières en actions par la vente d'options d'achat.

On remarquera également la très faible pondération, voire l'absence d'investissements dans des produits spéculatifs non traditionnels (titrisation, private equity, produits dérivés ou structurés).

Par ailleurs, pour atténuer le risque de dépréciation du portefeuille d'obligations privées lié à une hausse des spreads de crédit, FOYER concentre majoritairement ses investissements dans des titres de notation élevée, tout en privilégiant des durations courtes.

Les analyses de sensibilité des actifs et, le cas échéant, des provisions techniques (plus exactement leurs best estimates) aux risques de marché portent sur les trois facteurs de risques majeurs que sont les risques sur les taux d'intérêt, sur les prix des actions et sur les spreads de crédit.

Pour les entités non-vie, les résultats sont les suivants :

Impacts (en %) sur les Biens immobiliers et investissements et sur les Best estimate		Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Taux d'intérêt + 1,00%	Actifs investis	-3,54%	-4,51%	-4,78%	-5,28%
	Best estimate	-2,60%	-1,62%	-7,29%	1,05%
Taux d'intérêt - 1,00%	Actifs investis	3,54%	4,51%	4,78%	5,28%
	Best estimate	2,60%	1,62%	7,29%	-1,05%
Prix des actions - 10%		-1,71%	-1,56%	-1,09%	-1,30%
Spread de crédit + 1,00%		-2,25%	-2,88%	-3,84%	-4,24%

Pour les entités vie, les résultats sont les suivants :

Impacts (en %) sur les Biens immobiliers et investissements et sur les Best estimate		Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Taux d'intérêt + 1,00%	Actifs investis	-3,67%	-5,01%	-3,20%
	Best estimate	-9,56%	-7,49%	-2,85%
Taux d'intérêt - 1,00%	Actifs investis	3,67%	5,01%	3,20%
	Best estimate	9,56%	7,49%	2,85%
Prix des actions - 10%		-2,16%	-0,91%	-0,57%
Spread de crédit + 1,00%		-2,54%	-3,44%	-2,00%

Quant aux tests de résistance, le Groupe les traite dans son processus ORSA (décrit à la section B.3.2 supra), qui entre autres objectifs, vise à identifier et évaluer le profil de risque et la situation de solvabilité future, sur base des hypothèses retenues pour le plan d'entreprise et en évaluant l'impact de certains chocs et/ou scénarios adverses retenus par le Conseil d'administration.

C.3 RISQUE DE CRÉDIT

C.3.1 Description du risque de crédit

Les risques de crédit peuvent être classés en deux catégories, le risque de spread qui a été traité avec les risques de marché, et le risque de défaut qui est le risque qu'une contrepartie se trouve dans l'incapacité d'honorer ses engagements vis-à-vis des compagnies du Groupe.

Comme pour les risques de marché, il s'agit de veiller à ce que la valeur des actifs couvre la valeur des engagements.

Le tableau ci-dessous illustre les différentes expositions des compagnies du Groupe Foyer au risque de défaut des contreparties.

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montant en k€)	2017	2016
Prêts et prêts hypothécaires	10.193	10.293
Montants recouvrables au titre de la réassurance	99.060	94.005
Dépôts auprès des cédantes	12	14
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	65.795	62.950
Créances nées d'opérations de réassurance	12.457	8.722
Autres créances (hors assurance)	23.221	14.279
Trésorerie et équivalents de trésorerie	162.589	246.386

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montant en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Prêts et prêts hypothécaires	9.584	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	95.655	0	-137	0
Dépôts auprès des cédantes	12	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	55.665	742	5.017	0
Créances nées d'opérations de réassurance	12.438	0	0	4.242
Autres créances (hors assurance)	16.653	549	332	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35.867	1.067	3.397	3.928

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montant en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Prêts et prêts hypothécaires	609	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	989	5.092	7
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	4.710	1.957	225
Créances nées d'opérations de réassurance	19	0	0
Autres créances (hors assurance)	1.332	33	7.930
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53.326	11.093	51.913

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principaux risques de contrepartie se situent au niveau des :

- preneurs et intermédiaires, auxquels elles ont accordé des prêts ou des avances sur polices, et sur lesquels les sociétés ont diverses créances (postes « Prêts et prêts hypothécaires » et « Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires » dans les tableaux ci-dessus) ;
- réassureurs, auxquels ont été transférés certains des engagements des entités, sur lesquels elles sont dès lors créancières de leurs parts dans les provisions techniques (postes « Montants recouvrables au titre de la réassurance », « Dépôts auprès des cédantes » et « Créances nées d'opérations de réassurance » dans les tableaux ci-dessus) ;
- banques ou organismes financiers auprès desquels sont déposées les liquidités (poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans les tableaux ci-dessus).

C.3.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit

C.3.2.1 Risques sur les preneurs et intermédiaires

Il est d'abord à noter que le Groupe ne pratique pas de prêts hypothécaires en lien avec des projets immobiliers.

Foyer Assurances octroie des prêts à ses agents d'assurance, ces prêts étant garantis par les commissions liées aux portefeuilles des agents.

Foyer Vie octroie des prêts aux souscripteurs sous forme d'avances sur polices, celles-ci étant couvertes par l'épargne sous-jacente constituées sur les contrats.

Plus généralement, les créances envers les preneurs et les intermédiaires font l'objet de suivis constants matérialisés par des lettres de rappels, et le cas échéant par des résiliations de contrats.

C.3.2.2 Risques sur les réassureurs

Ces risques sont pris en charge par le Comité de réassurance qui veille à une diversification sur des réassureurs de référence. Celle-ci est illustrée au tableau ci-dessous, lequel ne prend pas en compte les captives de réassurance.

Echelons de qualité de crédit (CQS)	Investment Grade				Speculative Grade			Non Rated	Total
	0	1	2	3	4	5	6	Non Rated	Total
Foyer S.A.Conso									
Foyer Assurances	0,0%	80,0%	19,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,8%	100,0%
Foyer ARAG	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Santé	0,0%	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Vie	0,0%	5,9%	94,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Raiffeisen Vie	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
WEALINS	0,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%

Le tableau du point C.3.1 ci-dessus indique des montants recouvrables au titre de la réassurance particulièrement importants pour Foyer Assurances ; afin de mitiger le risque, Foyer Assurances a sollicité et obtenu de certains de ses réassureurs le dépôt d'actifs (liquidités) à concurrence d'un montant de 18 847 k€ bloqué sur un compte de dépôt ouvert dans ses livres, ainsi que des garanties (mises en gage) obtenues sur des titres déposés auprès de leurs banques dépositaires, à concurrence d'un montant de 1 586 k€. Par ailleurs, dans le cadre des affaires captives, le risque de crédit des réassureurs captifs est géré en analysant leurs situations financières et celles de leurs actionnaires par rapport aux risques qu'ils souscrivent.

C.3.2.3 Risques sur les banques

Ces risques sont gérés via une diversification sur des banques de référence. Celle-ci est illustrée dans le tableau ci-dessous.

Echelons de qualité de crédit (CQS)	Investment Grade				Speculative Grade			Non Rated	Total
	0	1	2	3	4	5	6	Non Rated	Total
Foyer S.A.Conso	0,0%	11,2%	73,9%	1,1%	11,1%	0,4%	0,0%	2,3%	100,0%
Foyer Assurances	0,0%	11,0%	75,6%	2,1%	11,2%	0,0%	0,0%	0,1%	100,0%
Foyer ARAG	0,0%	56,3%	43,7%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Santé	0,0%	73,5%	18,8%	0,0%	7,7%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Réassurance	0,0%	81,0%	19,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Vie	0,0%	9,8%	79,4%	1,8%	9,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Raiffeisen Vie	0,0%	0,9%	0,0%	0,0%	99,1%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
WEALINS	0,0%	3,7%	86,9%	0,2%	1,5%	1,1%	0,0%	6,6%	100,0%

Pratiquement, les notations des banques sont revues périodiquement, et en l'absence de notation, le Groupe se base sur une analyse bilantaire de la banque concernée ; en découlent des limites maximales autorisées par le Conseil d'administration.

En termes d'atténuation du risque de crédit, le Groupe a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture.

La sensibilité des actifs et passifs au risque de crédit porte exclusivement sur les variations des spreads de crédit. Cette sensibilité a été mise en évidence dans le cadre du risque de marché à la section précédente.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

C.4.1 Description du risque de liquidité

Il s'agit du risque que l'entreprise ne dispose pas de suffisamment de liquidités afin de faire face au paiement de ses obligations au moment où elles sont dues.

Le risque s'étend aux situations où une entreprise arriverait à faire face à ses obligations, mais au prix d'un accès au marché du crédit à des conditions défavorables, ou au moyen d'une vente d'actifs financiers accompagnée de coûts additionnels consécutifs à l'illiquidité ou la faible liquidité des actifs à réaliser.

Le risque majeur serait la conjonction des deux événements suivants :

- un besoin accru de liquidités pour honorer des engagements exceptionnels, suite à un événement catastrophique ou une accumulation de sinistres, par exemple ;
- la nécessité et/ou l'impossibilité de vendre à court terme, ou à des conditions défavorables, des actifs pour honorer cet engagement.

C.4.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité

La liquidité d'un placement est influencée par plusieurs facteurs, notamment l'étroitesse ou la profondeur du marché sur lequel il est traité, l'emprise du placement dans l'émission, les coûts inhérents à la sortie, ou encore le temps nécessaire à sa réalisation ou la récupération des fonds. Comme expliqué dans la section relative à la personne prudente, le Groupe privilégie des placements en actifs jugés liquides.

Le Groupe n'étant que très faiblement endetté, le risque de liquidité résulte essentiellement de ses activités opérationnelles et d'investissement.

Comme le montre l'analyse des profils de risque marché et crédit des deux sections précédentes, le Groupe présente un très faible risque de liquidité.

Sur l'activité financière, on note en particulier :

- une absence ou des investissements très limités sur des marchés non liquides (immobilier) ;
- une absence ou des investissements très limités sur des marchés peu liquides (private equity, small et middle cap, pays émergents, structurés et dérivés OTC) ;
- un investissement du portefeuille obligataire majoritairement sur des émissions « investment grade » ;
- une faible exposition par émetteur.

D'autre part, l'activité de souscription se poursuivant, il convient de prendre en compte les bénéfices attendus inclus dans les primes futures (dans le cadre des dispositions relatives aux limites de contrats telles que mentionnées dans les textes réglementaires) qui sont illustrés ci-dessous.

C.4.3 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures

Les montants totaux des bénéfices attendus inclus dans les primes futures (Expected profits included in future premiums : EPIFP) sont repris au tableau ci-dessous pour les entités non-vie.

Bénéfices attendus (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
EPIFP — Activités vie	0	0	-5.720	0
EPIFP — Activités non-vie	9.867	1.073	113	13.940
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	9.867	1.073	-5.607	13.940

Le montant négatif de bénéfices attendus pour Foyer Santé résulte mécaniquement des projections des cash-flows futurs du portefeuille en vigueur sur les 80 prochaines années, actualisés avec la courbe des taux de l'EIOPA. Le solde des cash-flows devient systématiquement négatif suite aux paiements de sinistre en hausse à mesure du vieillissement des assurés. La technique actuarielle de l'assurance maladie ici similaire à celles de l'assurance vie prévoit la constitution d'une provision pour vieillissement (PPV) précisément pour financer cet effet. Cette PPV ayant nécessairement été constituée sur base des cash-flows du passé n'entre dès lors pas dans les projections. Au 31 décembre 2017, la PPV s'élevait à 24 709 k€, montant largement supérieur aux pertes futures affichées ci-dessus à hauteur de 5 720 k€.

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Bénéfices attendus (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
EIPFP — Activités vie	33.673	6.296	0
EIPFP — Activités non-vie	0	0	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EIPFP)	33.673	6.296	0

Concernant WEALINS, comme indiqué à la section A.2 relative aux activités de souscription, le business est souscrit quasi totalement en primes uniques ; il n'est dès lors pas projeté de primes futures.

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme « le risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants ou d'événements extérieurs. »

Les causes de défaillance ou d'inadaptation opérationnelles, inhérentes aux activités de Foyer, peuvent être d'origine humaine, organisationnelle, matérielle, naturelle ou environnementale et résulter d'événements ou de facteurs internes et/ou externes au Groupe. Les risques opérationnels qui en découlent peuvent se manifester de diverses manières : interruptions ou dysfonctionnements des systèmes d'information, de ses prestataires ou de ses intermédiaires, erreurs, fraudes ou malveillances des salariés, assurés ou intermédiaires, non-respect des réglementations internes et externes (prudentielle, AML/FT, KYC, IDD, protection de la vie privée, ...), intrusion non autorisée ou le piratage des systèmes d'information, etc.

FOYER porte à ce titre une attention particulière au maintien, à l'efficacité et à la modernisation de ses systèmes d'information afin d'intégrer et de respecter l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur, les standards réglementaires et les préférences de la clientèle. FOYER a mis en place des fonctions spécifiques, de multiples procédures et processus pour suivre toutes les obligations de conformité. Il porte une attention particulière au maintien de son activité par un plan de reprise des activités (DRP) étendu et un plan de continuité des opérations (BCP).

La hausse de la fréquence et de la sophistication des incidents récents de piratage à l'encontre des grandes institutions financières et autres sociétés observées démontre l'importance des risques informatiques ainsi que les dommages, tant financiers que réputationnels, qui peuvent en découler. FOYER a mis en place des contrôles internes et des procédures destinées à protéger les données des clients ainsi que les informations confidentielles du Groupe du piratage et autres types d'intrusions non autorisées dans les systèmes d'information du Groupe.

Tous les risques connus, dont les risques opérationnels, identifiés pour l'ensemble des activités/entités sont référencés dans une cartographie des risques actualisée annuellement. Le Groupe a mis en place un large dispositif de contrôles internes, ainsi que des dispositifs de Plans de Continuité d'Activité (PCA) pour différents scénarios et de Plans de Secours Informatiques (DRP) et a souscrit un programme d'assurances pour réduire son exposition au risque.

Pour mesurer quantitativement le niveau de fonds propres nécessaires pour couvrir son risque opérationnel, FOYER utilise l'approche standard avec les paramètres définis par EIOPA.

C.6 AUTRES RISQUES MATÉRIELS

Le Groupe est exposé à travers ses activités au risque d'évolution juridique, réglementaire et de conformité.

Les activités de FOYER sont soumises à une réglementation détaillée et à un contrôle approfondi tant sur le niveau de fonds propres et de réserves, les normes de solvabilité, les pratiques de distribution, les types d'investissements, les règles de protection de la clientèle et de connaissance du client, la lutte contre le blanchiment, la lutte contre la fraude fiscale, la protection de la vie privée, le droit de la concurrence, etc.

Cette réglementation et la surveillance y relative se sont renforcées dans le cadre de la précédente crise financière tant au niveau local, européen qu'international. Ces modifications de la réglementation qui visent à renforcer la protection des assurés et des investisseurs et qui confèrent aux autorités de contrôle des pouvoirs de plus en plus larges engendrent, d'une part, des frais complémentaires importants liés à la mise en conformité et pourraient, d'autre part, affecter significativement non seulement les activités, le résultat net et la situation financière du Groupe mais également sa capacité à vendre et son offre de produits.

Les nouvelles obligations en matière de capital réglementaire et de solvabilité impactent fortement le Groupe tant en termes de gouvernance, d'organisation interne que de gestion des risques ou de gestion du capital.

Enfin, l'évolution rapide de l'environnement réglementaire conduit par ailleurs le Groupe à être particulièrement vigilant en matière de conformité. En dépit des moyens mis en œuvre pour respecter la réglementation en vigueur, FOYER pourrait, dans le cadre de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de gestion patrimoniale, d'investisseur mais aussi d'employeur et de contribuable, être soumis à des enquêtes réglementaires avec parfois les actions civiles, administratives

ou pénales qui les accompagnent. Ces enquêtes ou procès dont les impacts potentiels sont difficilement estimables pourraient affecter significativement l'activité, la réputation, le résultat net et la situation financière du Groupe.

De même, en matière de distribution, l'entrée en vigueur de la directive sur la distribution d'assurance (IDD à transposer au plus tard le 1^{er} octobre 2018 dans chaque État membre) avec des exigences larges couvrant le devoir de conseil, la gestion des conflits d'intérêt, la surveillance et la gouvernance des produits, l'information et la transparence ou le Règlement portant sur les documents d'informations clés des produits d'investissement (PRIIPS) accroissent également les coûts de conformité opérationnelle des entités du Groupe.

La réforme européenne de la protection des données à caractère personnel, Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 « General Data Protection Regulation » (GDPR), fait évoluer le cadre légal à partir de mai 2018 et va également avoir des répercussions sur les processus et procédures de FOYER. Les principaux objectifs de cette réforme sont les suivants :

- (i) le renforcement des droits des individus, afin de leur octroyer plus de contrôle sur leurs données personnelles et leur faciliter l'accès à ces données ;
- (ii) une plus grande harmonisation des lois applicables au sein de l'Union Européenne ainsi qu'un système de guichet unique qui entraînera une coopération entre les autorités de protection des données sur des sujets transversaux impliquant toute l'Union européenne ; et
- (iii) un régime d'application plus strict selon lequel les autorités de protection des données seront autorisées à distribuer des amendes allant jusqu'à 20 millions d'euros ou 4 % de leur chiffre d'affaires annuel aux sociétés ne respectant pas la réglementation européenne, le montant le plus élevé étant retenu.

Ce renforcement des multiples exigences réglementaires, dont les impacts potentiels sont difficilement estimables, pourrait affecter significativement l'activité, la réputation, le résultat net et la situation financière de FOYER.

Par ailleurs, le Groupe est également en veille sur les risques émergents. Ce sont des risques non encore connus, qui pourraient se développer ou qui existent déjà et évoluent constamment. Les risques émergents ont aussi la caractéristique d'un haut degré d'incertitude, puisque certains ne se manifesteront jamais. Les risques émergents font l'objet d'un processus particulier d'identification et d'analyse.

C.7 AUTRES INFORMATIONS

FOYER n'a pas recours à des véhicules de titrisation.

D. Évaluation des éléments de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs contribue à la détermination du capital de solvabilité requis (SCR), du minimum de capital requis (MCR) et des fonds propres éligibles pour les couvrir.

D.1 ACTIFS

Les actifs et les passifs sont évalués aux fins de solvabilité conformément aux spécifications publiées par l'EIOPA.

D.1.1 Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées

Les comptes annuels sociaux des sociétés d'assurance et de réassurance du Groupe sont préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 sur les comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg sur base de principes comptables qui respectent le principe de prudence (« LuxGAAP classique »). A l'exception du poste « Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux » du bilan des sociétés d'assurance vie, les plus-values non réalisées sur actifs financiers ne sont jamais comptabilisées dans cette approche comptable.

Les comptes annuels consolidés de Foyer S.A. sont préparés sur base de l'option d'évaluation à la juste valeur (« LuxGAAP, option de juste valeur ») qui donne une image plus fidèle des performances et de la solvabilité du Groupe, et constitue une étape en ligne avec l'approche prudentielle développée au niveau européen pour la surveillance des groupes d'assurance.

Frais d'acquisition différés

En normes LuxGAAP, les frais d'acquisition peuvent être reportés. Ainsi, en non-vie (santé), ils sont reportés suivant une méthode compatible avec le calcul de la provision pour vieillissement ; ils incluent également la quote-part des commissions d'encaissement afférente aux primes non acquises. En vie, cette faculté n'est utilisée que par WEALINS, pour d'anciens contrats qui ne sont plus activement commercialisés.

Dans le bilan Solvabilité II, les frais d'acquisition différés sont inclus dans le recalcul du best estimate.

Actifs incorporels

En normes LuxGAAP, les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement aux taux situés entre 20 % et 33,33 % par an. En cas de dépréciation durable, les actifs incorporels font l'objet de corrections de valeur, afin de leur donner la valeur inférieure à la date de clôture du bilan.

Comme le groupe Foyer considère que les conditions énoncées sous Solvabilité II ne sont pas remplies, la totalité des actifs incorporels y est renseignée à la valeur nulle.

Actifs d'impôts différés

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à la date de clôture. Dans l'hypothèse où les actifs d'impôts différés l'emportent sur les passifs d'impôts différés, le montant net apparaît sous le poste « Actifs d'impôts différés » à l'actif du bilan.

Immobilisations corporelles détenues pour usage propre et biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

En normes LuxGAAP, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Les constructions et les actifs corporels, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amortis linéairement aux taux situés entre 4 % et 25 % par an. En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués à la valeur de marché. La valorisation (renouvelée tous les 5 ans) se base soit sur une expertise réalisée par un bureau d'experts indépendants et reconnu sur le marché, soit sur le prix d'acquisition récent (inférieur à 5 ans).

Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Sont considérées comme des entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement par la Société ou la société-mère. Sont considérées comme participations, les entreprises dans lesquelles la Société ou la société-mère exerce une influence notable.

En normes LuxGAAP, les parts dans des entreprises liées et participations sont enregistrées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les parts dans des entreprises liées et participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Par application de la législation fiscale, ces corrections de valeur sont maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les entreprises liées et les participations qui ne sont pas des sociétés d'assurance ou de réassurance sont comptabilisées par mise en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur d'inventaire des participations dans le bilan de la société-mère la quote-part détenue dans l'actif net des sociétés mises en équivalence.

En normes LuxGAAP, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés ensemble avec les entreprises liées et les participations (Détenions dans des entreprises liées, y compris participations).

Sous Solvabilité II, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés spécifiquement sous les autres investissements.

En normes LuxGAAP classique, les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, sont évalués au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

En normes LuxGAAP classique, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de remboursement, compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les actions, les parts dans des fonds communs de placement, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe, lorsqu'elles sont disponibles à la vente ou détenues à des fins de transaction, sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par le compte de profits et pertes jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de profits et pertes. A l'exception des corrections de valeur, les autres variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont portées dans un compte de capitaux propres intitulé « réserve de réévaluation des titres » qui représente les plus- et moins-values non-réalisées sur ces titres. Les gains ou pertes réalisées sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. Les autres variations de valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisées par le compte de profits et pertes, que les plus- ou moins-values soient réalisées ou non.

Les actifs financiers sont essentiellement des actifs cotés et liquides ou des organismes de placement collectifs dont les sous-jacents sont cotés et liquides. Le fournisseur de prix est Telekurs.

Les seuls dérivés non cotés traités sont les opérations à terme de devises (OCDE), dont le prix est disponible dans le marché.

Les fonds privés sont évalués sur base de l'actif net fourni par le promoteur avec une périodicité au moins semestrielle. Les fonds privés sont essentiellement des fonds répondant à la directive européenne (AIFM) sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, l'évaluation telle que décrite dans les prospectus des fonds concernés est conforme aux normes de l'EVCA (European Private Equity & Venture Capital Association).

Sous Solvabilité II, les actions, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par les fonds propres jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans les fonds propres. Les autres variations de valeur des actifs financiers sont portées dans les fonds propres.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En normes LuxGAAP, la part des réassureurs dans les provisions techniques comprend les montants réels ou estimés qui, conformément aux arrangements contractuels de réassurance, sont à la charge des réassureurs.

Sous Solvabilité II, la part des réassureurs dans les provisions techniques enregistrée dans les comptes statutaires fait place à leur recalcul en best estimate des provisions techniques de réassurance et sont ajustées du risque de défaut des contreparties.

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus sont évalués en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables à l'exception des postes suivants :

- Le capital souscrit non appelé est renseigné dans les comptes légaux au niveau de l'actif, alors qu'il est retranché directement des capitaux propres sous Solvabilité II.
- Les subrogations et sauvetages se retrouvent dans les comptes légaux à l'actif du bilan alors que ce montant est inclus dans le recalcul en best estimate sous Solvabilité II.

Les différents types de créances sont inscrits au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur, lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

D.1.2 Actifs consolidés

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Goodwill	0	61	-61
Frais d'acquisition différés	0	6.880	-6.880
Immobilisations incorporelles	0	5.185	-5.185
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	96.777	72.023	24.753
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	3.349.655	3.320.330	29.325
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	59.874	57.358	2.516
Détenions dans des entreprises liées, y compris participations	57.566	9.781	47.785
Actions	333.569	343.874	-10.305
Obligations	2.278.798	2.281.838	-3.039
Organismes de placement collectif	532.998	552.387	-19.388
Produits dérivés	2.127	2.127	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	58.100	58.100	0
Autres investissements	26.623	14.865	11.757
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	8.746.007	8.746.007	0
Prêts et prêts hypothécaires	10.193	22.098	-11.905
Avances sur police	609	614	-5
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	9.584	21.484	-11.900
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	99.060	141.334	-42.273
Non-vie et santé similaire à la non-vie	95.655	138.474	-42.819
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	3.405	2.859	546
Dépôts auprès des cédantes	12	12	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	65.795	65.795	0
Créances nées d'opérations de réassurance	12.457	12.457	0
Autres créances (hors assurance)	23.221	32.432	-9.212
Actions propres auto-détenues (directement)	95.197	95.197	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	162.589	191.719	-29.130
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3.296	11.182	-7.886
Total de l'actif	12.664.259	12.722.712	-58.453

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Actifs » renseignés en plus des différences indiquées sous le point D.1.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et des sociétés qui ne sont pas soumises à une réglementation d'une autorité de tutelle.

D.1.3 Actifs de Foyer Assurances

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations incorporelles	0	3.845	-3.845
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	96.550	67.237	29.313
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	649.655	563.364	86.291
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	628	532	96
Actions	73.807	52.224	21.583
Actions — cotées	73.725	52.197	21.528
Actions — non cotées	82	27	55
Obligations	461.264	421.698	39.565
Obligations d'État	115.260	102.251	13.010
Obligations d'entreprise	337.444	312.949	24.494
Titres structurés	8.560	6.498	2.061
Organismes de placement collectif	101.839	77.110	24.730
Produits dérivés	317	0	317
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	11.800	11.800	0
Prêts et prêts hypothécaires	9.584	9.584	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	95.655	137.502	-41.846
Non-vie et santé similaire à la non-vie	95.655	137.502	-41.846
Non-vie hors santé	97.052	137.502	-40.450
Santé similaire à la non-vie	-1.397	0	-1.397
Dépôts auprès des cédantes	12	12	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	55.665	55.665	0
Créances nées d'opérations de réassurance	12.438	12.438	0
Autres créances (hors assurance)	16.653	16.653	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	35.867	35.867	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3	7.817	-7.814
Total de l'actif	972.082	909.983	62.099

D.1.4 Actifs de Foyer-ARAG

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	31.083	27.141	3.942
Actions	531	506	25
Actions — cotées	531	506	25
Obligations	23.957	21.817	2.140
Obligations d'État	6.290	5.587	703
Obligations d'entreprise	17.667	16.229	1.437
Organismes de placement collectif	6.595	4.819	1.777
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	742	742	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0	0
Autres créances (hors assurance)	549	549	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1.067	1.067	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	248	-248
Total de l'actif	33.442	29.747	3.694

D.1.5 Actifs de Foyer Santé

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	6.306	-6.306
Immobilisations incorporelles	0	22	-22
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	6	6	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	45.380	41.703	3.678
Actions	0	0	0
Obligations	37.560	35.297	2.263
Obligations d'État	7.745	7.328	417
Obligations d'entreprise	29.814	27.969	1.846
Organismes de placement collectif	7.821	6.406	1.415
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-137	0	-137
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	5.017	4.217	800
Autres créances (hors assurance)	332	832	-500
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.397	3.697	-300
Total de l'actif	53.996	56.782	-2.787

D.1.6 Actifs de Foyer Réassurance

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	13.294	12.801	493
Actions	0	0	0
Obligations	10.762	10.404	358
Obligations d'État	2.035	1.964	70
Obligations d'entreprise	8.727	8.439	288
Organismes de placement collectif	2.533	2.397	135
Créances nées d'opérations de réassurance	4.242	4.242	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.928	3.928	0
Total de l'actif	21.464	20.970	493

D.1.7 Actifs de Foyer Vie

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations incorporelles	0	630	-630
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	33	33	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	1.641.674	1.471.041	170.633
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	12	12	0
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	34.808	35.340	-532
Actions	206.718	159.060	47.658
Actions — cotées	206.718	159.060	47.658
Obligations	1.062.755	976.465	86.290
Obligations d'État	250.781	222.321	28.459
Obligations d'entreprise	796.984	742.534	54.450
Titres structurés	14.990	11.610	3.380
Organismes de placement collectif	272.545	236.765	35.780
Produits dérivés	1.436	0	1.436
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	28.000	28.000	0
Autres investissements	35.400	35.400	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	131.474	131.474	0
Prêts et prêts hypothécaires	609	609	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	989	1.013	-24
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	4.710	4.710	0
Créances nées d'opérations de réassurance	19	19	0
Autres créances (hors assurance)	1.332	1.332	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	53.326	53.326	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	215	30.215	-30.000
Total de l'actif	1.834.381	1.694.403	139.978

D.1.8 Actifs de Raiffeisen Vie

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	146.143	131.464	14.679
Actions	1.152	935	217
Actions — cotées	1.152	935	217
Obligations	126.936	117.557	9.379
Obligations d'État	28.926	26.113	2.813
Obligations d'entreprise	98.010	91.443	6.567
Organismes de placement collectif	18.055	12.971	5.083
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	3.762	3.762	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	5.092	5.638	-546
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1.957	1.957	0
Autres créances (hors assurance)	33	33	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11.093	11.093	0
Total de l'actif	168.079	153.946	14.133

D.1.9 Actifs de WEALINS

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	575	-575
Immobilisations incorporelles	0	479	-479
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	130	130	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	580.897	533.273	47.624
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	7.270	429	6.841
Actions	17.559	14.050	3.509
Actions — cotées	17.559	14.050	3.509
Obligations	426.763	390.706	36.057
Obligations d'État	155.194	141.606	13.588
Obligations d'entreprise	266.144	244.019	22.125
Titres structurés	5.425	5.082	344
Organismes de placement collectif	95.997	94.780	1.217
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	18.300	18.300	0
Autres investissements	15.008	15.008	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	8.612.652	8.612.652	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	7	0	7
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	225	225	0
Autres créances (hors assurance)	7.930	7.930	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51.913	51.913	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	3.201	6.951	-3.750
Total de l'actif	9.256.955	9.214.128	42.827

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques constatent au passif du bilan les engagements de FOYER vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats d'assurance.

D.2.1 Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe

Activités consolidées (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Activités non-vie (y compris santé)	696.549	472.104	43.307	515.411
Activités vie (y compris santé)	1.698.866	1.615.071	64.014	1.679.085
Activités vie en unités de compte	8.746.007	8.590.799	62.932	8.653.731
Total - Activités consolidées	11.141.423	10.677.974	170.253	10.848.227

Le secteur des activités d'assurance Non-vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances, Foyer-ARAG, Foyer Santé et Foyer Réassurance, consolidées par intégration globale.

Les activités d'assurance Vie sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie et WEALINS, consolidées par intégration globale et dans la société Raiffeisen Vie, consolidée par intégration proportionnelle.

Les tableaux suivants représentent les provisions techniques par type de d'activité :

Activités non-vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Assurances	664.286	465.960	41.416	507.376
Foyer ARAG	18.870	16.153	1.403	17.556
Foyer Réassurance	15.917	-13.940	659	-13.281
Total - Activités non-vie	699.073	468.173	43.478	511.651

Activités vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Vie	1.375.818	1.276.695	59.629	1.336.324
Raiffeisen Vie	109.443	108.093	7.135	115.228
WEALINS	9.014.476	8.865.126	59.775	8.924.900
Total - Activités vie	10.499.737	10.249.913	126.539	10.376.452

Activités santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Santé	38.103	14.076	4.938	19.014
Total - Activités santé	38.103	14.076	4.938	19.014

D.2.2 Valorisation des Provisions techniques non-vie

D.2.2.1 Provisions techniques par lignes d'activité non vie et par entité

Foyer Assurances (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	26.279	1.535	328	1.862
4. Assurance de responsabilité civile automobile	272.929	204.386	21.150	225.536
5. Autre assurance des véhicules à moteur	73.830	45.102	5.395	50.498
6. Assurance maritime, aérienne et transport	4.926	3.447	105	3.552
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	160.980	122.997	5.044	128.041
8. Assurance de responsabilité civile générale	107.556	81.427	8.675	90.102
11. Assurance assistance	1.302	880	95	975
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	16.484	6.187	623	6.810
Total (Non-Vie)	664.286	465.960	41.416	507.376

Foyer ARAG (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
10. Assurance de protection juridique	18.870	16.153	1.403	17.556
Total (Non-Vie)	18.870	16.153	1.403	17.556

Foyer Réassurance (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	247	-170	8	-162
4. Assurance de responsabilité civile automobile	3.109	-2.142	101	-2.041
5. Autre assurance des véhicules à moteur	5.210	-3.590	170	-3.420
6. Assurance maritime, aérienne et transport	232	-160	8	-152
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	3.388	-2.335	110	-2.224
8. Assurance de responsabilité civile générale	1.239	-854	40	-813
11. Assurance assistance	69	-47	2	-45
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	331	-228	11	-217
25. Réassurance santé non proportionnelle	236	-415	20	-395
26. Réassurance accidents non proportionnelle	533	-1.149	54	-1.094
28. Réassurance dommages non proportionnelle	1.323	-2.851	135	-2.717
Total (Non-Vie)	15.917	-13.940	659	-13.281

D.2.2.2 Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Différentes méthodes sont utilisées pour déterminer les meilleures estimations (ci-après « best estimates ») des provisions techniques ; elles sont exposées ci-dessous :

- Sinistres attritionnels, c'est-à-dire sans les sinistres graves ni les sinistres réassurés dans le cadre de captives : l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année d'accident ; les données sont collectées sur un historique de 15 années, en brut et en net de réassurance. Pour les assurances de responsabilité automobile, le traitement est différencié selon qu'il s'agit de dommages corporels ou matériels. Le montant des provisions obtenu de cette manière est finalement

déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui nous permet d'obtenir une évaluation best estimate.

- Les sinistres graves – dont le seuil est fixé spécifiquement pour chaque branche – et les événements tempête et grêle sont isolés pour certaines branches et font l'objet de traitements spécifiques afin de ne pas introduire de biais dans les cadences de développement des sinistres attritionnels. De la charge ultime estimée de ces sinistres est déduit le montant des paiements déjà effectués pour ainsi obtenir le montant des provisions. Ce montant est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui nous permet d'obtenir une évaluation best estimate.
- Activité captives et fonds de garantie luxembourgeois : les provisions techniques relatives à l'activité captives (activité de fronting) et du fonds de garantie luxembourgeois (lié à la branche RC auto) ne sont pas soumises à une réévaluation actuarielle. Les provisions techniques statutaires relatives à l'activité captives sont déroulées selon une cadence de paiement spécifique et actualisées avec la courbe des taux de l'EIOPA alors que celles du fonds de garantie sont supposées payées la première année en totalité.

Concernant le best estimate des primes, les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont corrigées afin de refléter la sinistralité et les frais futurs ; il est ensuite encore tenu compte des cash-flows anticipés pour les risques afférant aux primes futures des contrats en cours et non résiliés à temps (un mois d'échéance selon la législation).

D.2.3 Valorisation des Provisions techniques vie

D.2.3.1 Provisions techniques par lignes d'activité et par entité

Foyer Vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	1.149.838	1.081.955	50.698	1.132.653
Assurance indexée et en unités de compte	131.474	131.424	6.207	137.632
Autres assurances vie	94.506	63.316	2.724	66.040
Total Vie (hors santé)	1.375.818	1.276.695	59.629	1.336.324

Raiffeisen Vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	63.009	65.874	4.351	70.225
Assurance indexée et en unités de compte	3.762	3.547	235	3.782
Autres assurances vie	42.672	38.672	2.549	41.221
Total Vie (hors santé)	109.443	108.093	7.135	115.228

WEALINS (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	387.829	391.583	2.640	394.223
Assurance indexée et en unités de compte	8.612.652	8.457.601	57.027	8.514.628
Autres assurances vie	13.995	15.941	107	16.049
Total Vie (hors santé)	9.014.476	8.865.126	59.775	8.924.900

D.2.3.2 Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul des best estimates est effectué sur base d'un modèle de génération de cash-flows ; ce calcul est effectué police par police.

Les cash-flows de passif pris en compte sont les suivants :

- les primes futures dès lors qu'elles bénéficient de garanties fixées préalablement à leur versement,
 - les prestations aux bénéficiaires (sinistres décès ou invalidité, annuités, rachats et arrivées à échéance),
 - les commissions aux intermédiaires et les frais liés à la gestion des contrats,
 - les éléments de réassurance (primes cédées, prestations reçues, et autres éléments),
- en interaction avec des hypothèses relatives à l'inflation et aux scénarios économiques.

Concernant les produits pour lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, le calcul est déterministe et le best estimate est obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par l'EIOPA. Les rendements annuels des actifs résultent des taux sans risque.

Concernant les produits pour lesquels le risque d'investissement est supporté par l'entreprise, le calcul est stochastique et prend en compte les interactions actifs / passifs. Pour l'essentiel, les passifs sont traités selon les types de produit, les taux techniques garantis et les clauses de participation aux bénéfices discrétionnaires dont ils peuvent bénéficier.

Quant aux actifs, trois catégories principales sont considérées : obligations, actions (y inclus l'immobilier), et le cash ; les réalignements dans chacune des catégories sont fonction de la stratégie d'investissement définie pour chaque société. Le best estimate est alors calculé comme l'espérance des cash-flows projetés et actualisés sur 1.000 simulations, calibrées sous la probabilité risque-neutre sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA. Dans chacune des simulations, les taux de rendement de l'actif détermineront le montant de la participation bénéficiaire en fonction du taux technique du passif et de la marge conservée par l'assureur. Les cash-flows projetés sont actualisés par des déflateurs calibrés eux aussi sous la probabilité risque-neutre.

D.2.4 Valorisation des Provisions techniques Santé

D.2.4.1 Provisions techniques par lignes d'activité

Concernant l'activité santé, les activités similaires à l'assurance non-vie sont distinguées des activités similaires à l'assurance vie.

Les deux tableaux ci-après donnent les montants tant en normes statutaires qu'en normes de solvabilité en suivant cet ordre.

Foyer Santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	3.913	3.920	120	4.040
2. Assurance de protection du revenu	11	11	0	11
Total Santé similaire à la non-vie	3.924	3.931	120	4.051

Foyer Santé (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Total Santé similaire à la vie	34.178	10.146	4.818	14.963

D.2.4.2 Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul du best estimate des provisions techniques diffère selon qu'il s'agit d'affaires similaires à la vie ou d'affaires similaires à la non-vie.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la vie (affaires SLT) », il s'agit de contrats faisant l'objet (en normes statutaires) d'une provision pour vieillissement qui est constituée en utilisant des techniques d'assurance vie. Le calcul du best estimate est effectué garantie par garantie, et assuré par assuré. Le calcul du best estimate se base sur un modèle de cash-flows de passif constitué des éléments suivants :

- les primes futures : montants déroulés dans le temps selon une cadence de versement spécifique à la garantie considérée,

- les sinistres futurs (frais médicaux ou indemnités journalières), extrapolés sur base de la sinistralité observée au cours des derniers exercices,
 - les frais généraux nécessaires à la poursuite de la gestion des contrats,
- tout en tenant compte d'une hypothèse d'inflation. Le best estimate est alors obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la non-vie (affaires NSLT) », le best estimate des provisions techniques résulte des deux éléments suivants :

- best estimate des sinistres, dont l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année de survenance ; les montants restant à régler selon cette méthode sont déroulés dans le temps et actualisés sur base de la courbe des taux de l'EIOPA ;
- best estimate des primes, pour lequel les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont maintenues afin de refléter la sinistralité et les frais futurs.

D.2.5 Marge de risque

La marge de risque est une composante des provisions techniques qui complète la meilleure estimation des provisions.

La marge de risque doit être calculée en déterminant le coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au SCR nécessaire pour honorer les engagements d'assurance et de réassurance sur leur durée de vie.

Au sein du Groupe, cette marge de risque est généralement calculée sur base de la méthode simplifiée de l'EIOPA fondée sur un coût du capital des SCR futurs à retenir supposés proportionnels aux best estimates futurs des provisions techniques.

D.2.6 Niveau d'incertitude des provisions techniques

Les provisions techniques comptabilisées dans les états financiers statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques communiquées au Commissariat aux Assurances. Elles sont complétées, le cas échéant, par les provisions additionnelles jugées nécessaires par le Chief Actuary du Groupe.

Comme expliqué aux points précédents, les best estimates des provisions techniques sont calculés en utilisant un modèle de génération de cash-flows et des hypothèses qui peuvent présenter certaines approximations ou imprécisions.

Pour précision, certains best estimates sont repris à la valeur des provisions techniques statutaires pour certains produits ou garanties très spécifiques qui n'ont pas été modélisés, tout en notant la taille non matérielle des branches, produits ou garanties concernés.

D.2.7 Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers

Qualitativement, en assurance vie, les provisions statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques prudentes communiquées au Commissariat aux Assurances. Ces bases techniques peuvent être considérées comme « théoriques » ou « de premier ordre ». Pour l'essentiel, il s'agit de tables de mortalités, de taux d'intérêt techniques et de chargements.

A contrario, les valorisations à des fins de solvabilité reposent sur des méthodes et bases techniques « d'expérience » ou « de second ordre » sensées refléter au mieux l'expérience effective de la compagnie (en matière de mortalité et de frais) ou l'environnement économique en vigueur à la date d'évaluation (courbes de taux d'intérêt).

En assurance non-vie, les principales causes d'écart sont les suivantes :

- les provisions pour sinistres statutaires intègrent une marge de prudence retenue par les gestionnaires sinistres, et toute actualisation de prestations futures est légalement interdite ;
- les provisions pour primes non acquises statutaires intègrent une marge technique. Ces marges disparaissent dans les valorisations à des fins de solvabilité, ces dernières étant effectuées en best estimate, et les cash-flows étant actualisés sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

Quantitativement, les tableaux repris au point D.2.1 ci-dessus fournissent pour chaque compagnie et chaque ligne d'activité importante les provisions techniques valorisées à des fins de solvabilité en parallèle des provisions techniques des états financiers statutaires.

Pour rappel, la Marge de Risque (ou Risk Margin) est spécifique aux évaluations à des fins de solvabilité et ne doit dès lors pas être considérée dans la comparaison.

D.2.8 Ajustement égalisateur ("matching adjustment")

Le Groupe n'applique pas d'ajustement égalisateur, ni au niveau consolidé, ni au niveau de ses filiales.

D.2.9 Correction pour volatilité ("volatility adjustment")

Revenant sur le calcul des best estimates des provisions techniques, la courbe des taux d'intérêts sans risque utilisée est celle fournie par l'EIOPA avec prise en compte de la correction pour volatilité (« volatility adjustment »).

Les tableaux ci-dessous quantifient l'effet d'une annulation de cette correction pour volatilité sur la situation financière des différentes entités.

Avec correction pour volatilité (montants en k€)	Provisions techniques	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles pour le SCR	Ratio de Solvabilité
Foyer Assurances	507.376	143.779	57.051	256.018	178,1%
Foyer ARAG	17.556	8.357	2.629	12.548	150,1%
Foyer Santé	19.014	10.334	2.584	27.306	264,2%
Foyer Réassurance	-13.281	8.834	3.600	26.746	302,7%
Foyer Vie	1.336.331	235.615	58.904	410.169	174,1%
Raiffeisen Vie	115.228	23.241	5.810	41.537	178,7%
WEALINS	8.924.893	125.218	56.348	220.678	176,2%

Sans correction pour volatilité (montants en k€)	Provisions techniques	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles pour le SCR	Ratio de Solvabilité
Foyer Assurances	508.265	143.796	57.113	255.437	177,6%
Foyer ARAG	17.574	8.366	2.631	12.534	149,8%
Foyer Santé	19.272	10.338	2.585	27.117	262,3%
Foyer Réassurance	-13.281	8.834	3.600	26.746	302,7%
Foyer Vie	1.340.117	236.816	59.204	407.809	172,2%
Raiffeisen Vie	115.547	23.315	5.829	41.314	177,2%
WEALINS	8.925.046	125.438	56.447	220.567	175,8%

D.2.10 Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la réglementation prudentielle, à savoir la courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la directive 2009/139/CE.

D.2.11 Déduction transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la réglementation prudentielle, à savoir la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la directive 2009/139/CE.

D.2.12 Montants recouvrables en réassurance

En assurance non-vie, les cash-flows futurs sont calculés sur base des triangles bruts et nets de réassurance, la différence fournissant les cash-flows de réassurance. Ces derniers sont réduits selon la probabilité de défaut attendu des réassureurs pour finalement obtenir la part des réassureurs dans les provisions techniques.

En assurance vie, la part des réassureurs dans les provisions techniques est valorisée aux fins de solvabilité comme la différence entre les best estimates bruts et nets de réassurance, cette dernière étant projetée sur son horizon contractuel d'une année.

Les créances et dettes nées d'opérations de réassurance restent valorisées aux fins de solvabilité aux montants comptabilisés dans les états financiers.

Le Groupe ne procède pas à des opérations de titrisation.

D.3 AUTRES DETTES

D.3.1 Informations sur les méthodes de valorisation

Provisions pour retraite

Les provisions pour retraite résultent des deux composantes suivantes :

- plan fermé bénéficiant à d'anciens salariés : ce plan en régime interne ne concerne que des pensionnés ou leurs ayant-droits dont les rentes qui sont indexées sont versées suite à d'anciennes promesses ;
- indemnités de fin de carrière des agents : une prestation sous forme de capital est promise à certains agents d'assurance afin de les fidéliser en tant qu'agents exclusifs du Groupe.

Les engagements relatifs tant à cet ancien plan qu'aux indemnités de fin de carrière sont présentés dans le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires » dans les comptes statutaires ; sous Solvabilité II, ils sont réévalués à leur juste valeur déterminée selon l'approche fixée par la norme « IAS 19 ».

Passif d'impôts différés

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à chaque société à la date de clôture. Dans l'hypothèse où les passifs d'impôts différés l'emportent sur les actifs d'impôts différés, le montant net apparaît sous le poste « Passifs d'impôts différés » au passif du bilan.

Produits dérivés

En normes LuxGAAP classique, les engagements pris sur instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, ne sont pas repris en comptabilité mais sont inscrit en annexe des comptes.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

Sous Solvabilité II, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées en fonds propres. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus sont évaluées en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables, à l'exception des « Postes spéciaux avec Quote-part de réserve » qui sont renseignés dans les comptes légaux au niveau du passif, et qui sont retranchés directement des capitaux propres, nets d'impôts différés, sous Solvabilité II.

Les différents types de dettes sont inscrits au passif à leur valeur de remboursement.

D.3.2 Autres dettes au niveau des comptes consolidés

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Passifs éventuels	3.933	0	3.933
Provisions autres que les provisions techniques	43.618	57.456	-13.838
Provisions pour retraite	19.559	11.963	7.595
Dépôts des réassureurs	22.041	22.041	0
Passifs d'impôts différés	183.181	105.023	78.158
Produits dérivés	0	0	0
Dettes envers des établissements de crédit	30.290	30.850	-560
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	57.809	57.565	245
Dettes nées d'opérations de réassurance	13.027	13.027	0
Autres dettes (hors assurance)	64.663	72.934	-8.271
Passifs subordonnés	2.963	1.500	1.463
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	114	192	-78
Total des autres dettes	441.198	372.551	68.647

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Autres dettes » renseignés en plus des différences indiquées sous le point D.3.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et de sociétés qui ne sont pas soumises à un contrôle par une autorité de contrôle.

D.3.3 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Passifs éventuels	268	0	268
Provisions autres que les provisions techniques	531	531	0
Provisions pour retraite	19.334	11.807	7.527
Dépôts des réassureurs	18.487	18.487	0
Passifs d'impôts différés	63.574	0	63.574
Dettes envers des établissements de crédit	13.104	13.104	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	12.514	12.514	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	16.506	16.506	0
Autres dettes (hors assurance)	28.839	28.839	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	55	26.400	-26.344
Total des autres dettes	173.213	128.188	45.024

D.3.4 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	6	6	0
Passifs d'impôts différés	1.406	0	1.406
Dettes nées d'opérations de réassurance	169	169	0
Autres dettes (hors assurance)	856	856	0
Total des autres dettes	2.438	1.032	1.406

D.3.5 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Santé

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	273	273	0
Passifs d'impôts différés	4.362	0	4.362
Dettes envers des établissements de crédit	104	104	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	159	159	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	133	133	0
Autres dettes (hors assurance)	1.636	1.636	0
Total des autres dettes	6.666	2.304	4.362

D.3.6 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Réassurance

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	25	25	0
Passifs d'impôts différés	7.945	0	7.945
Autres dettes (hors assurance)	28	28	0
Total des autres dettes	7.999	54	7.945

D.3.7 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Passifs éventuels	238	0	238
Provisions autres que les provisions techniques	17.480	17.480	0
Provisions pour retraite	225	156	69
Dépôts des réassureurs	1.033	1.033	0
Passifs d'impôts différés	62.390	0	62.390
Dettes envers des établissements de crédit	13.852	13.852	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	5.246	5.246	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	125	125	0
Autres dettes (hors assurance)	7.234	7.234	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	59	23.513	-23.454
Total des autres dettes	107.881	68.639	39.242

D.3.8 Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	1.837	1.837	0
Dépôts des réassureurs	5.043	5.043	0
Passifs d'impôts différés	2.234	0	2.234
Dettes envers des établissements de crédit	26	26	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	1.230	1.230	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	493	493	0
Autres dettes (hors assurance)	269	269	0
Passifs subordonnés	8.926	6.000	2.926
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	183	183	0
Total des autres dettes	20.240	15.080	5.160

D.3.9 Autres dettes au niveau des comptes de WEALINS

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	13.130	13.130	0
Passifs d'impôts différés	36.435	0	36.435
Dettes envers des établissements de crédit	2.476	2.476	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	40.018	40.018	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	89	89	0
Autres dettes (hors assurance)	10.861	10.861	0
Total des autres dettes	103.007	66.573	36.435

D.4 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'utilise pas de modèle propre de valorisation.

E. Gestion du capital

Cette partie du rapport est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives aux fonds propres ainsi qu'aux exigences de capital et à leur couverture.

Les fonds propres sous la norme Solvabilité II sont :

- essentiellement constitués par l'excédent des actifs sur les passifs du bilan évalué suivant les normes Solvabilité II incluant les fonds propres en normes comptables LuxGAAP ;
- classés par niveau de qualité en fonction de leur capacité d'absorber des pertes.

FOYER dispose des fonds propres de base de la plus grande qualité.

L'exigence de capital se décline sur 2 niveaux :

- le minimum de capital requis (MCR) qui correspond au seuil en dessous duquel l'entreprise présenterait un risque inacceptable de ne pas pouvoir faire face à ses engagements et pourrait perdre son agrément ;
- le capital de solvabilité requis (SCR) qui représente le niveau de fonds propres dont l'entreprise doit disposer pour faire face à des pertes imprévues susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Le Groupe Foyer et l'ensemble de ses filiales couvrent de manière satisfaisante le MCR et le SCR avec les taux suivants :

Taux de couverture	2017		2016	
	MCR	SCR	MCR	SCR
Foyer S.A. Conso	642%	241%	604%	261%
Foyer Assurances	449%	178%	489%	194%
Foyer ARAG	477%	150%	473%	168%
Foyer Santé	1057%	264%	690%	173%
Foyer Réassurance	743%	303%	381%	190%
Foyer Vie	645%	174%	681%	186%
Raiffeisen Vie	715%	179%	518%	130%
WEALINS	385%	176%	329%	153%

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles sont calculés au départ de l'excédent des actifs sur les passifs, les deux étant évalués conformément aux valorisations aux fins de solvabilité comme expliqué dans la partie D de ce rapport. S'y ajoutent le cas échéant les passifs subordonnés ainsi que les fonds propres auxiliaires selon les prescriptions réglementaires. Enfin, les dividendes prévisionnels sont déduits.

Les fonds propres doivent également être classés selon leur niveau de qualité. Ce classement se fait en fonction de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. Il existe trois niveaux. Les fonds propres de niveau 1 sont ceux qui présentent la plus grande capacité d'absorption des pertes et donc la meilleure qualité.

Enfin, parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments éligibles à la couverture du SCR et du MCR doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du SCR et 80 % du MCR.

Les règles d'éligibilité pour le MCR sont plus sévères que pour le SCR ; ainsi, il convient de déduire des éléments éligibles pour le SCR, le capital non versé et non appelé, et les actifs d'impôts différés nets.

E.1.1 Objectifs, politiques et Processus de gestion des fonds propres

FOYER gère ses ressources pour disposer en permanence d'un niveau de fonds propres suffisant qui garantisse sa pérennité et préserve son indépendance financière en mettant le groupe à l'abri de tout besoin de financement externe, même en cas de survenance d'un choc important.

La gestion des risques et les exigences de fonds propres sont étroitement liées. Il est de la responsabilité du Conseil d'administration de s'assurer que chaque société du Groupe dispose à tout moment d'un ratio de couverture de fonds propres suffisant pour couvrir au moins à 100% le SCR évalué suivant les hypothèses de la formule standard et son besoin global de solvabilité (BGS) qui tient compte de tous risques encourus, tout en disposant d'une marge de sécurité suffisante en cas de perte financière significative faisant l'objet d'une évaluation à l'occasion de stress tests. Cette marge est définie par le Conseil dans son appétence au risque et s'applique à la période du Plan d'Entreprise. La politique ORSA et le processus ORSA font partie du processus de gestion du capital.

Les éléments de fonds propres sont classifiés en niveaux (« tiers ») conformément aux dispositions légales. Lorsque des approbations par l'autorité de tutelle sont requises pour la reconnaissance de certains éléments de fonds propres, la Direction financière prépare le dossier de demande.

Lors de chaque processus ORSA, la Direction financière, qui comprend la Direction des risques, évalue les besoins futurs de l'exigence de solvabilité et le niveau des fonds propres. En fonction des résultats obtenus, un plan de capital à moyen terme est proposé.

Le Conseil d'Administration et la Direction surveillent périodiquement la capitalisation de l'ensemble des entreprises du Groupe. La solvabilité fait l'objet d'un contrôle particulier, dans le souci d'offrir aux clients la garantie d'une protection pérenne, de proposer à ses actionnaires un rendement régulier, et afin d'allouer au mieux les ressources aux développements stratégiques de chaque entité.

Le Groupe met à jour annuellement sa planification sur un horizon de 3 ans.

E.1.2 Évaluation et classification des Fonds Propres

Le tableau ci-dessous illustre les fonds propres et les réserves de réconciliation au niveau consolidé de Foyer S.A.

Fonds propres disponibles (montants en k€)	2017
Capital en actions ordinaires	140.175
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	2.992
Réserve de réconciliation	1.097.423
Passifs subordonnés	2.963
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	0
Intérêts minoritaires	8.430
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-47.785
Total fonds propres de base après déductions	1.204.199
Total fonds propres auxiliaires	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	1.204.199
Total des fonds propres d'autres secteurs financiers	47.785
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	1.251.984

Réserve de réconciliation (montants en k€)	2017
Excédent d'actif sur passif	1.374.834
Actions propres (détenues directement et indirectement)	95.197
Dividendes, distributions et charges prévisibles	30.616
Autres éléments de fonds propres de base	151.597
Réserve de réconciliation	1.097.423

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR atteignent 1 251 984 k€ à fin 2017, en progression de 13,9% depuis fin 2016, où ils s'élevaient à 1 098 924 k€. Pour l'essentiel, cette progression résulte de l'augmentation de la réserve de réconciliation.

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités non-vie :

Fonds propres disponibles (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Capital en actions ordinaires	12.540	252	11.472	5.000
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	553	0
Réserve de réconciliation	243.478	12.295	15.280	21.746
Passifs subordonnés	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	256.018	12.548	27.306	26.746
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	256.018	12.548	27.306	26.746
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	256.018	12.548	27.306	26.746

Réserve de réconciliation (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Excédent d'actif sur passif	291.493	13.448	28.315	26.746
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0	0	0	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	35.475	900	1.010	0
Autres éléments de fonds propres de base	12.540	252	12.025	5.000
Réserve de réconciliation	243.478	12.295	15.280	21.746

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités vie :

Fonds propres disponibles (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Capital en actions ordinaires	73.795	11.000	75.981
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	23.397
Réserve de réconciliation	306.374	21.611	117.550
Passifs subordonnés	0	8.926	0
Total fonds propres de base après déductions	380.169	41.537	216.928
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé	30.000	0	3.750
Total fonds propres auxiliaires	30.000	0	3.750
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	410.169	41.537	220.678
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	380.169	41.537	216.928

Réserve de réconciliation (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Excédent d'actif sur passif	390.170	32.611	229.047
Actions propres (détenues directement et indirectement)	0	0	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	10.001	0	12.119
Autres éléments de fonds propres de base	73.795	11.000	99.378
Réserve de réconciliation	306.374	21.611	117.550

Au niveau de la classification des fonds propres, il faut souligner :

- concernant les fonds propres de base, tous les éléments sont de niveau 1 sans restriction, à l'exception de l'existence chez Raiffeisen Vie d'un emprunt subordonné (classé en niveau 1 avec restriction) ;
- concernant les fonds propres auxiliaires, Foyer Vie et WEALINS utilisent le capital non versé et non appelé, éléments admis au niveau 2 après approbation de l'autorité de tutelle.

E.1.3 Différences avec les états financiers

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes comptables LuxGAAP – juste valeur, respectivement LuxGAAP, aux fonds propres en normes Solvabilité II :

- les fonds propres statutaires sont nets du capital non appelé ;
- les investissements revalorisés s'entendent généralement hors participations ;
- les autres actifs correspondent pour l'essentiel aux immobilisations incorporelles et aux frais d'acquisition différés (qui sont neutralisés) et aux participations et montants recouvrables en réassurance (qui sont également réévalués) ;
- les autres passifs correspondent pour l'essentiel aux produits dérivés, aux provisions pour retraite et aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves.

Les fonds propres auxiliaires sont constitués des capitaux non appelés.

Le tableau ci-dessous illustre le passage au niveau des fonds propres consolidés du Groupe :

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer S.A. Conso
Fonds propres statutaires en juste valeur	1 168 113
Revalorisation des investissements en valeur de marché	54 078
Intégration des dettes subordonnées	2 963
Revalorisation des autres actifs	-112 531
Revalorisation des provisions techniques	333 821
Revalorisation des autres passifs	9 511
Ajustements d'impôts différés	-78 158
Fonds propres de base Solvabilité II	1 377 796
Dividendes prévisionnels	-30 616
Actions détenues en propre	-95 197
Fonds propres éligibles Solvabilité II	1 251 984

Les tableaux ci-dessous illustrent les passages pour les entités non-vie et vie :

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Fonds propres statutaires	117 508	9 598	16 376	5.000
Revalorisation des investissements en valeur de marché	86 196	3 942	3 678	493
Intégration des dettes subordonnées	0	0	0	0
Revalorisation des autres actifs	-24 096	0	-6 465	0
Revalorisation des provisions techniques	156 910	1 314	19 088	29 198
Revalorisation des autres passifs	18 549	0	0	0
Ajustements d'impôts différés	-63 574	-1 406	-4 362	-7 945
Fonds propres de base Solvabilité II	291 493	13 448	28 315	26 746
Dividendes prévisionnels	-35 475	-900	-1 010	0
Fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
Fonds propres éligibles Solvabilité II	256 018	12 548	27 305	26 746

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Fonds propres statutaires	219 946	29 422	129 329
Revalorisation des investissements en valeur de marché	171 164	14 680	40 783
Intégration des dettes subordonnées	0	6 000	0
Revalorisation des autres actifs	-801	-546	5 794
Revalorisation des provisions techniques	39 487	-5 785	89 576
Revalorisation des autres passifs	23 148	0	0
Ajustements d'impôts différés	-62 774	-2 234	-36 435
Fonds propres de base Solvabilité II	390 170	41 537	229 047
Dividendes prévisionnels	-10 001	0	-12 119
Fonds propres auxiliaires	30.000	0	3.750
Fonds propres éligibles Solvabilité II	410 169	41 537	220 678

E.1.4 Mesures transitoires

Le Groupe ainsi que ses filiales ne font pas appel à des éléments des fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées à l'article 308 ter, paragraphes 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

E.1.5 Méthode de calcul au niveau du Groupe

Pour calculer la solvabilité au niveau du Groupe, FOYER utilise la méthode 1³ (Méthode par défaut) pour les sociétés d'assurances et de réassurance et la méthode 2⁴ (Dédution et agrégation) pour les sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et les sociétés non régulées.

E.1.6 Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres

Les fonds propres du Groupe Foyer ne sont pas soumis à des restrictions affectant leur disponibilité ou leur durée.

E.1.7 Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période

Ces variations sont synthétisées aux tableaux ci-dessous.

Evolution des Fonds propres (montant en k€)	Foyer S.A. Conso
Fonds propres de base au début de l'exercice	1.098.924
Rendement sur l'exercice	183.675
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-30.616
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	1.251.984
Variation des fonds propres sur l'exercice	153.060

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Fonds propres de base au début de l'exercice	252.479	11.569	20.374	13.723
Rendement sur l'exercice	39.014	1.878	7.941	13.023
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-35.475	-900	-1.010	0
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	256.018	12.548	27.306	26.746
Variation des fonds propres sur l'exercice	3.539	978	6.932	13.023

³ Selon l'article 230 de la Directive 2009/138/EC

⁴ Selon l'article 233 de la Directive 2009/138/EC

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Fonds propres de base au début de l'exercice	322.842	31.555	102.316
Rendement sur l'exercice	67.328	9.982	126.731
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-10.001	0	-12.119
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	380.169	41.537	216.928
Variation des fonds propres sur l'exercice	57.327	9.982	114.612

Le rendement sur l'exercice correspond au résultat enregistré pour l'exercice dans les comptes légaux, complété par l'évolution sur l'exercice des ajustements bilantaires permettant de passer des comptes légaux aux comptes sous Solvabilité II.

Pour l'essentiel, les variations des fonds propres sur l'exercice résultent des variations observées sur les réserves de réconciliation. Pour WEALINS, elles complétées par l'augmentation de capital (68 128 k€) intervenue lors de la fusion par absorption de IWI dans Foyer International.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET CAPITAL MINIMUM REQUIS

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- le capital de solvabilité requis – SCR ;
- le minimum de capital requis – MCR.

E.2.1 Capital de Solvabilité requis (SCR)

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Il se fonde sur l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation de l'entreprise et est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise est exposée soient pris en considération. Il couvre le portefeuille en cours, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe Foyer sont décrits dans le chapitre C de ce rapport.

Le SCR peut être calculé, soit par une formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances sur le marché européen, soit par un modèle interne après autorisation du Commissariat aux Assurances (CAA), soit par une combinaison de ces deux méthodes.

Comme annoncé précédemment, FOYER utilise la formule standard définie par la réglementation pour déterminer l'exigence en capital, son calibrage étant adapté pour la mesure de son profil de risque.

Les calculs simplifiés prévus à la sous-section 6 « proportionnalité et simplifications » des dispositions générales pour la formule standard de calcul du SCR ne sont pas utilisés.

Par ailleurs, il n'est pas fait usage de paramètres propres.

Les montants de capital de solvabilité requis (SCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	Capital de solvabilité requis (SCR)	Ratio des Fonds propres éligibles sur le SCR	Excédent des Fonds propres éligibles sur le SCR
Foyer S.A. Conso	1.251.984	518.463	241,5%	733.520
Foyer Assurances	256.018	143.779	178,1%	112.239
Foyer ARAG	12.548	8.357	150,1%	4.190
Foyer Santé	27.306	10.334	264,2%	16.972
Foyer Réassurance	26.746	8.834	302,7%	17.911
Foyer Vie	410.169	235.615	174,1%	174.554
Raiffeisen Vie	41.537	23.241	178,7%	18.295
WEALINS	220.678	125.218	176,2%	95.460

Le montant de capital de solvabilité requis au niveau du Groupe Foyer se décompose par modules de risque comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Il tient compte d'une exigence sectorielle de 9 204 k€ liée à l'activité de gestion patrimoniale réglementée.

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	2017
Risque de marché	565.822
Risque de défaut de la contrepartie	29.865
Risque de souscription en vie	172.463
Risque de souscription en santé	21.773
Risque de souscription en non-vie	119.865
Diversification	-223.274
SCR de base	686.513
Risque opérationnel	25.091
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-19.163
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-183.181
Exigence sectorielle	9.204
Capital de solvabilité requis (SCR)	518.463

Le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 518 463 k€, en augmentation 23,0% depuis fin 2016 où le SCR était évalué à 421 631 k€.

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit pour les entités non-vie :

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Santé	Foyer Réassurance
Risque de marché	113.083	4.660	10.256	2.578
Risque de défaut de la contrepartie	11.903	101	359	318
Risque de souscription en vie	0	0	0	0
Risque de souscription en santé	17.626	0	5.711	2.002
Risque de souscription en non-vie	105.068	6.884	0	8.936
Diversification	-65.347	-2.367	-3.284	-3.428
SCR de base	182.333	9.279	13.041	10.405
Risque opérationnel	13.979	485	1.069	1.657
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0	0	0	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-52.533	-1.406	-3.776	-3.228
Capital de solvabilité requis (SCR)	143.779	8.357	10.334	8.834

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit pour les entités vie :

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Risque de marché	278.137	19.330	104.109
Risque de défaut de la contrepartie	4.123	2.415	11.974
Risque de souscription en vie	77.162	10.195	90.869
Risque de souscription en santé	0	0	0
Risque de souscription en non-vie	0	0	0
Diversification	-51.534	-7.088	-48.406
SCR de base	307.887	24.851	158.545
Risque opérationnel	6.259	624	5.383
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-16.552	0	-2.275
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-61.978	-2.234	-36.435
Capital de solvabilité requis (SCR)	235.615	23.241	125.218

E.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR est le niveau minimal de fonds propres que chaque entité et le Groupe doivent détenir en permanence.

Le calcul du MCR s'effectue en trois étapes :

- application d'une formule linéaire simple, en fonction des primes émises et des provisions techniques pour obtenir le MCR linéaire ;
- traitement éventuel du MCR linéaire pour qu'il soit compris entre 25% et 45% du SCR afin d'aboutir au MCR combiné ;
- application d'un plancher absolu dépendant de l'activité pour obtenir le MCR final.

Le MCR des filiales assurantielles du Groupe correspond à la formule linéaire, excepté pour :

- Foyer Santé et Foyer Vie où le plancher à 25% du SCR intervient
- Foyer Réassurance où le plancher absolu du MCR intervient.
- WEALINS où le plafond à 45% du SCR intervient

Calcul du MCR global (montant en k€)	MCR linéaire	SCR	Plafond (45% SCR)	Plancher (25% SCR)	MCR combiné	Seuil plancher absolu du MCR	MCR
Foyer Assurances	57.051	143.779	64.701	35.945	57.051	3.700	57.051
Foyer ARAG	2.629	8.357	3.761	2.089	2.629	2.500	2.629
Foyer Santé	1.758	10.334	4.650	2.584	2.584	2.500	2.584
Foyer Réassurance	1.627	8.834	3.975	2.209	2.209	3.600	3.600
Foyer Vie	37.610	235.615	106.027	58.904	58.904	3.700	58.904
Raiffeisen Vie	3.828	23.241	10.459	5.810	5.810	3.700	5.810
WEALINS	73.871	125.218	56.348	31.305	56.348	3.700	56.348

Le MCR du Groupe correspond à la consolidation des MCR des entités assurantielles.

Les montants de minimum de capital requis (MCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Minimum de Capital requis (MCR) (montants en k€)	Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	Minimum de Capital requis (MCR)	Ratio des Fonds propres éligibles sur le MCR	Excédent des Fonds propres éligibles sur le MCR
Foyer S.A. Conso	1.204.199	187.512	642,2%	1.016.687
Foyer Assurances	256.018	57.051	448,8%	198.967
Foyer ARAG	12.548	2.629	477,2%	9.918
Foyer Santé	27.306	2.584	1056,9%	24.722
Foyer Réassurance	26.746	3.600	742,9%	23.146
Foyer Vie	380.169	58.904	645,4%	321.265
Raiffeisen Vie	41.537	5.810	714,9%	35.726
WEALINS	216.928	56.348	385,0%	160.580

E.3 DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU SCR

Il n'est pas fait usage de la faculté prévue à l'article 304 de la directive 2009/139/CE pour le calcul du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 DIFFÉRENCES ENTRE MODÈLE STANDARD ET MODÈLE INTERNE

Foyer a pris la décision de ne pas développer de modèle interne partiel ou intégral pour le calcul de son besoin de capital de solvabilité et applique pour la détermination du SCR la formule standard avec les spécifications et paramètres prévus par EIOPA.

E.5 MANQUEMENTS À L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE À L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Aucune non-conformité par rapport aux exigences réglementaires relative au SCR et au MCR n'a été relevée, ni au cours de l'exercice clôturé, ni sur la période du Plan d'entreprise.

Si une filiale du Groupe devait afficher une insuffisance de couverture du SCR ou du MCR, Foyer a mis en place une liste d'actions possibles qui peuvent soit réduire les exigences de capital, soit augmenter les fonds propres disponibles. Cette liste comprend notamment :

- Renforcement des fonds propres
 - o par augmentation de capital pour les filiales de Foyer S.A.
 - o par émission d'un emprunt subordonné
 - o par non distribution de dividendes
- Réduction des exigences
 - o par des couvertures financières
 - o par de la réassurance
 - o par réduction de risque au niveau des actifs

L'exigence de minimum de capital requis au titre du SCR et du MCR étant largement couverte par les fonds propres disponibles, le présent chapitre ne s'applique pas.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe Foyer n'a pas identifié d'autre information importante relative à la gestion du capital du Groupe et de ses entités assurantielles nécessitant une publication dans la présente rubrique.

Annexes – QRT publics

Les QRT publics des différentes entités assurantielles

- Foyer Assurances
- Foyer-ARAG
- Foyer Santé
- Foyer Réassurance
- Foyer Vie
- Raiffeisen Vie
- WEALINS

ainsi que ceux établis au niveau consolidé

- Foyer Groupe

sont à disposition sur le site internet du Groupe.

Les différents montants présentés dans ces QRT sont indiqués en milliers d'euros (k€).